

BILAN TRIENNIAL PLH 2021-2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SOMME

● 2024

SOMMAIRE



Préambule

page 2

Contextualisation du territoire

page 8

Le bilan quantitatif de production de logements à mi-parcours

page 19

Le bilan qualitatif des actions du PLH à mi-parcours

page 27

Projets vertueux: renouvellement de friches

page 32

Suivi budgétaire

page 47

Préambule

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté de communes du Val de Somme, s'inscrit dans le cadre des politiques publiques relatives au logement. Établi pour la période 2020-2025, ce PLH vise à répondre aux besoins en matière de logement tout en intégrant des enjeux environnementaux, notamment les performances énergétiques et la gestion foncière.

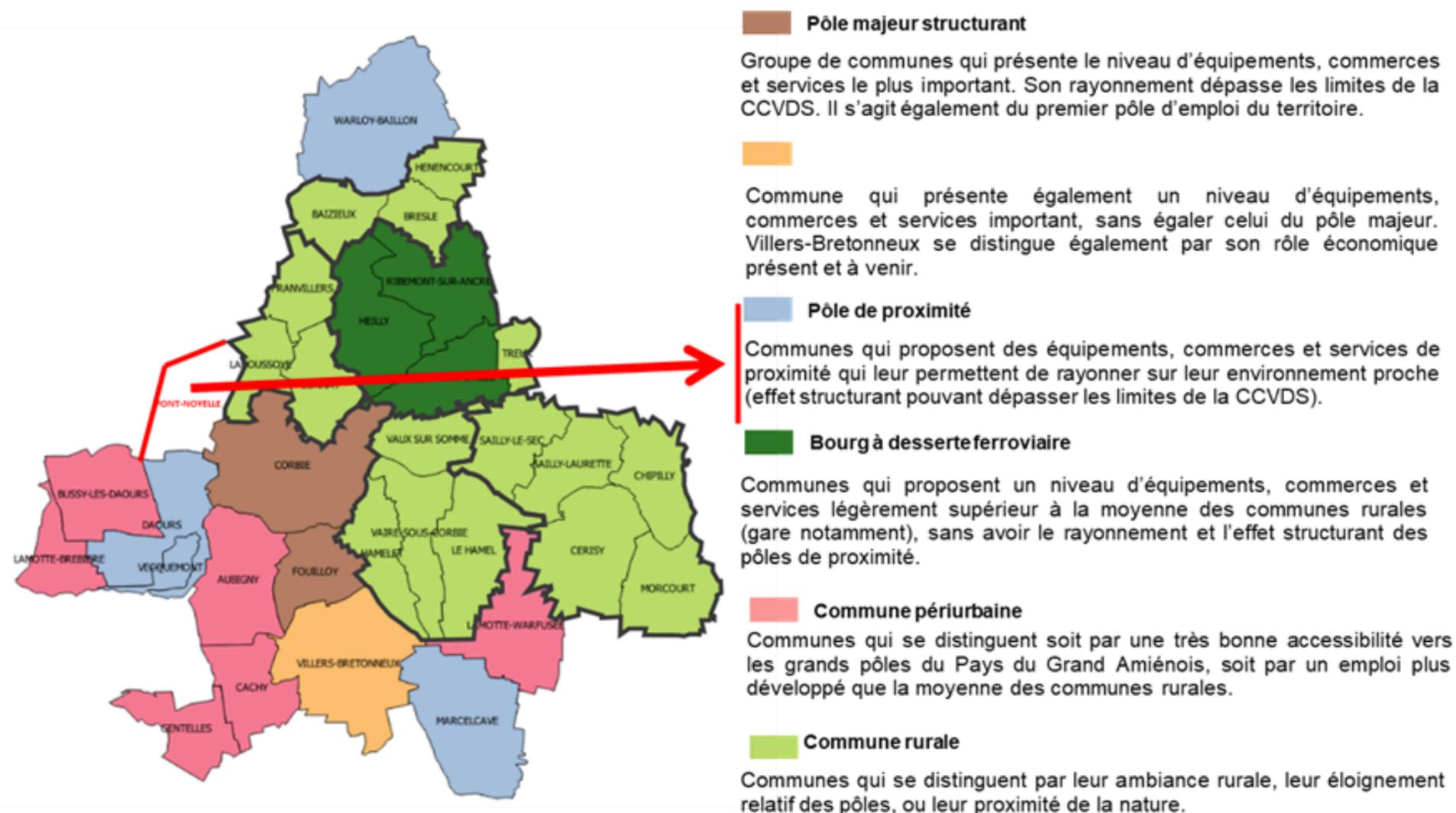
Le PLH du Val de Somme est une déclinaison du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Amiénois, adopté en 2012, et doit en respecter les objectifs (comme la densité ou la production de logements sociaux) tout en tenant compte des spécificités locales. Un 1er PLH avait été adopté sur la période 2016-2021, il a été abandonné en 2018 en raison du lancement d'un PLUi-H.

Ce PLUi devait avoir valeur de PLH, mais l'intégration de la commune de Pont Noyelles a nécessité la création d'un PLH distinct profitant des réflexions engagées sur l'habitat dans le cadre des travaux sur le PLUi H. Un nouveau PLH englobant l'ensemble des 33 communes du territoire a donc été rédigé.

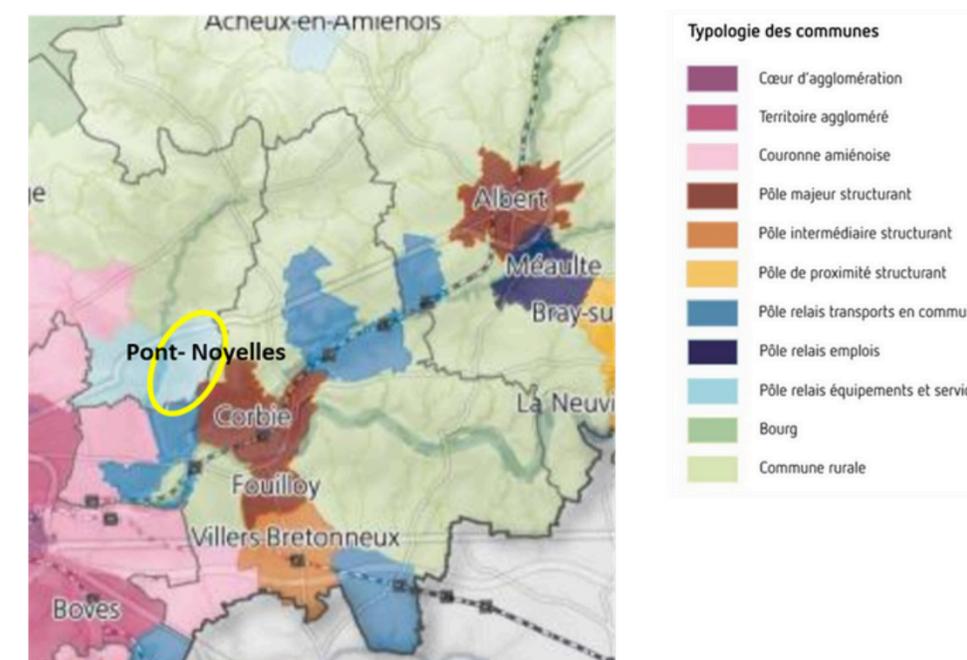
Introduction

Par délibération du 30 septembre 2020, la Communauté de Communes du Val de Somme a approuvé son PLH.

Le PLH 2020 - 2025 du Val de Somme est le second pour ce territoire, mais le 1er réellement mis en oeuvre, ainsi le présent bilan triennal est le 1er pour le territoire.



L'intégration au 1er janvier 2018 de la commune de Pont Noyelles



Rappel de la procédure du PLH (2020-2025)

2020

Approbation du
PLH LE 30
SEPTEMBRE
2020

2023

Evaluation à mi-
parcours des actions
mises en place par la
CCVS
Entretiens avec les
communes

Possibilité de réajuster les
actions mises en places par la
CCVS

2025

Fin du PLH de la
CCVS
Bilan complet
+actualisation

Bilan triennal obligatoire
Soumis pour avis au Préfet et au CRHH

Les objectifs du bilan à mi-parcours

L'article L. 302-3 du CCH fait obligation à l'établissement public de coopération intercommunale de réaliser un bilan à mi-parcours, lors duquel le conseil communautaire délibère sur l'état de réalisation du PLH et son adaptation à l'évolution de la situation sociale ou démographique. Le bilan est ensuite communiqué pour avis au représentant de l'Etat et au comité régional de l'habitat et de l'hébergement.

Le bilan à mi-parcours permet de mesurer les écarts entre les objectifs affichés et les résultats enregistrés. Il produit des éléments de compréhension de ces éventuels décalages et est composé :

- D'un rappel des orientations du Programme Local de l'Habitat et les évolutions récentes de son contexte en matière d'habitat
- Une actualisation du diagnostic qui analyse les dynamiques territoriales récentes, et dresse un bilan de la réalisation à mi-parcours des objectifs de production de logements,
- Un bilan du plan d'actions, réalisé sous forme de fiches.

Des objectifs quantitatifs qui s'inscrivent dans un programme d'actions global

**ORIENTATION
ANNEXE:**
Résorber
progressivement la
cabanisation

**ORIENTATION
TRANSVERSALE:**
Assurer le suivi et la
pérennité du projet
habitat

ORIENTATION 1:
Atteindre les objectifs
d'un développement
organisé et solidaire
grâce à une production de
logements vertueuse en
consommation foncière

La stratégie
Habitat de
la CCVS
2020-2025

ORIENTATION 4:
Améliorer
l'accompagnement
des problématiques
logement des publics
fragiles

ORIENTATION 2:
Faciliter les parcours
résidentiels en
répondant à la
diversité des besoins
en logements

ORIENTATION 3:
Améliorer la qualité
des logements

Déclinée en 17
actions
cf page. 28

Contextualisation du territoire

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SOMME

● 2024

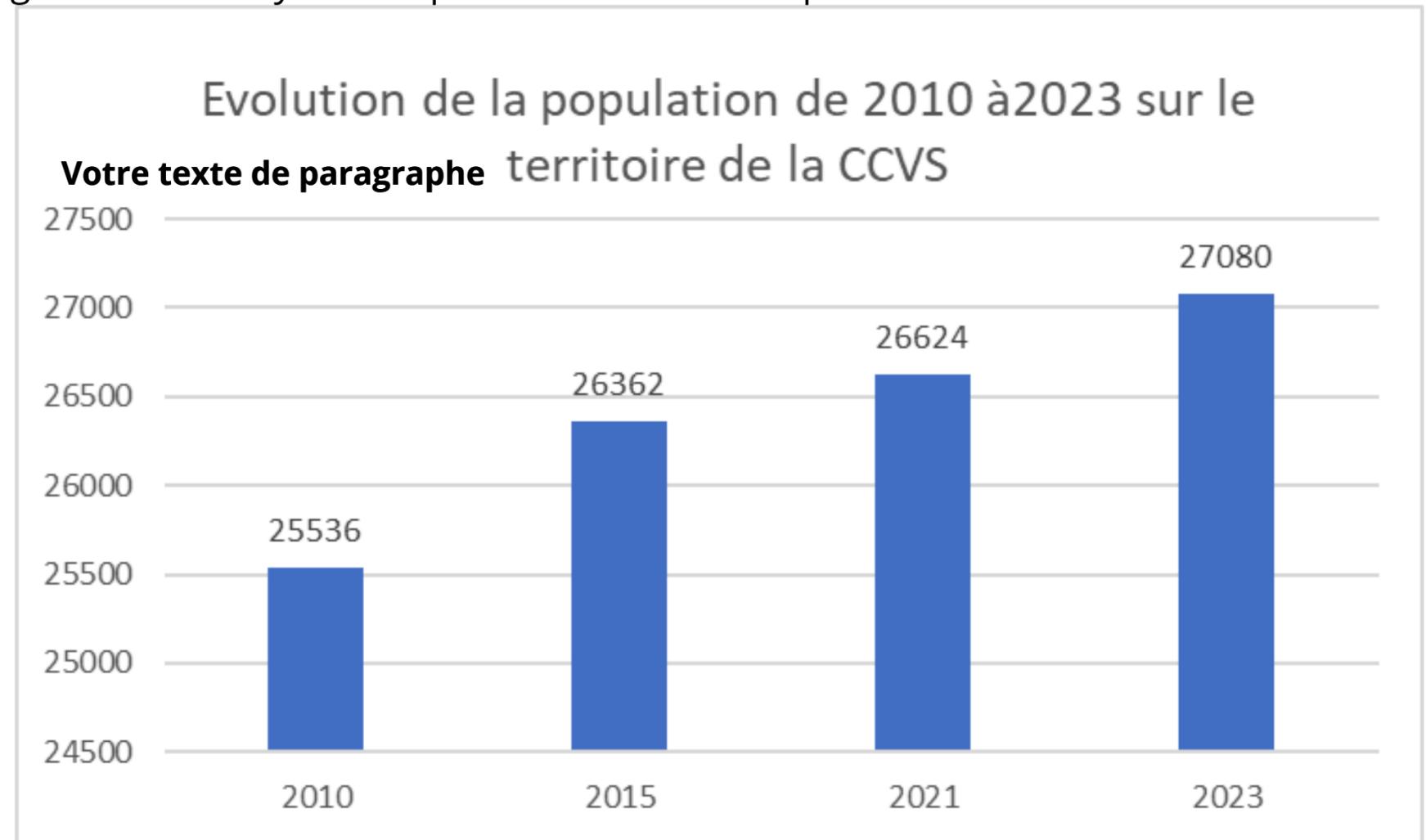
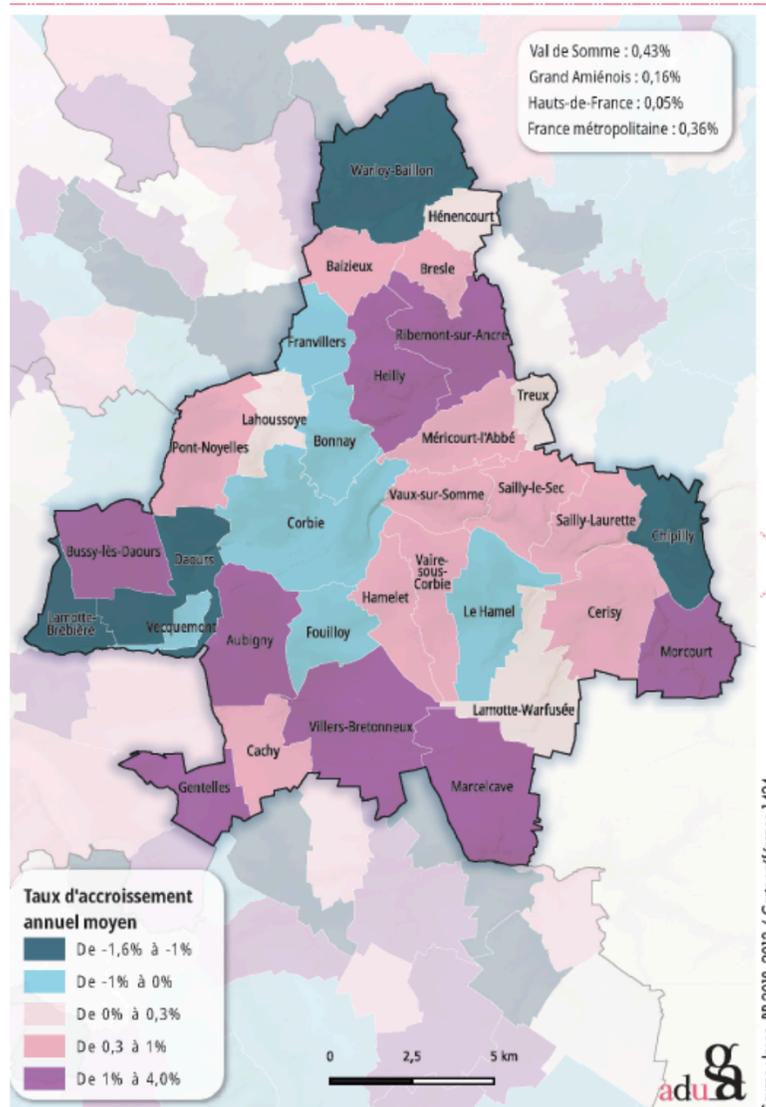
Une croissance démographique

La communauté de Communes du Val de Somme s'étend sur un territoire de 246 km². Elle est composée de 33 communes et compte 27 080 habitants ,

Caractéristiques démographiques

Le territoire de la CCVS présente une population à la hausse (+ 4.26 % sur la période 2010 – 2021 , mais ce développement est contrasté. Cette population est également familiale (34% de couples avec enfants) mais la tendance est à un vieillissement de la population, avec logiquement une sur-représentation des retraités sur le territoire.

Les revenus des ménages sont en moyenne supérieurs à ceux du département.



Source-INSEE 2021

Les caractéristiques de la population

UNE POPULATION VIEILLISSANTE ET AUX REVENUS HÉTÉROGÈNES

Variation de la population entre 2013 et 2018 Insee, RGP 2018



Une population âgée mais familiale

- 25% de la population a plus de 60 ans, soit 6 679 personnes, et cette proportion est en augmentation
- Cependant, la part des couples avec ou sans enfants est plus importante qu'à l'échelle du département



Des revenus hétérogènes

Le niveau de vie médian est de 22 220 € à l'échelle de la CCVS, niveau de vie supérieur à celui du département (20 320 €). Les revenus les plus élevés sont concentrés au sud ouest de l'intercommunalité (proximité Amiens)

- Cerisy et Morcourt présentent les revenus médians les plus faibles (respectivement 19 510 € et 19 870 €)



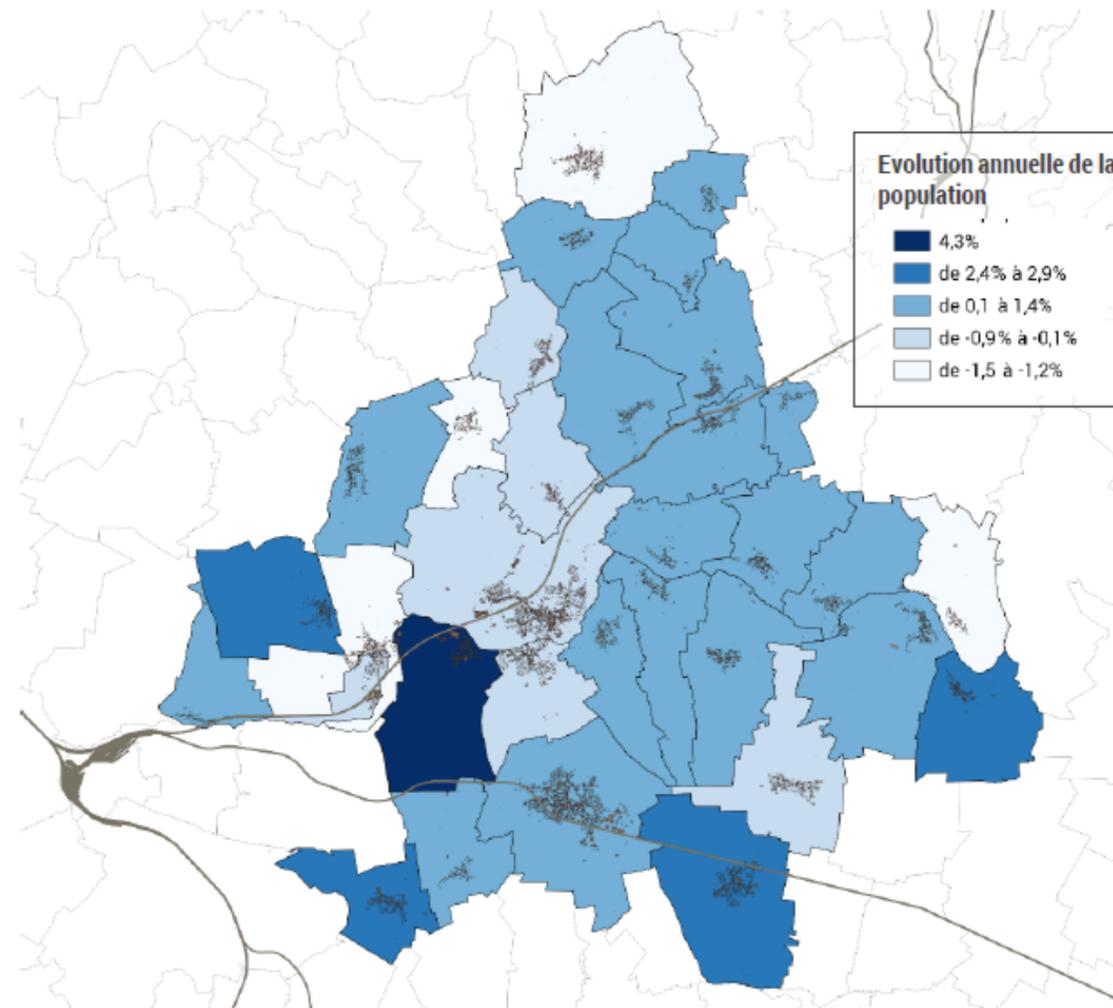
Parmi les ménages enquêtés, 38% des ménages gagnent moins de 1 500 € par mois



Une majorité de propriétaires occupants

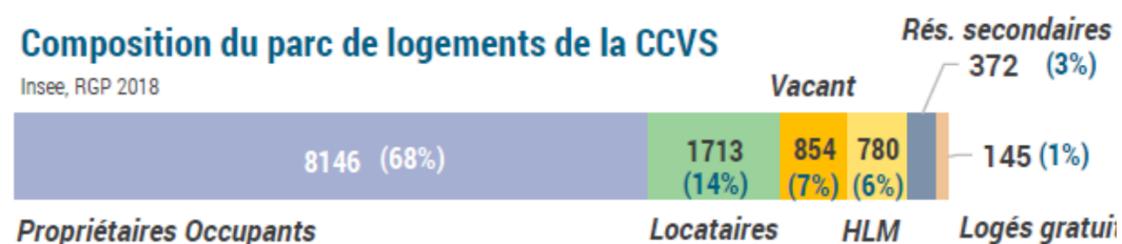
- On compte près de 8 146 logements sont occupés par leurs propriétaires, ainsi que 1 713 logements locatifs privés sur le territoire
- Corbie concentre 31% des logements locatifs de la CCVS (533 logts).

Insee, RGP 2018



Composition du parc de logements de la CCVS

Insee, RGP 2018



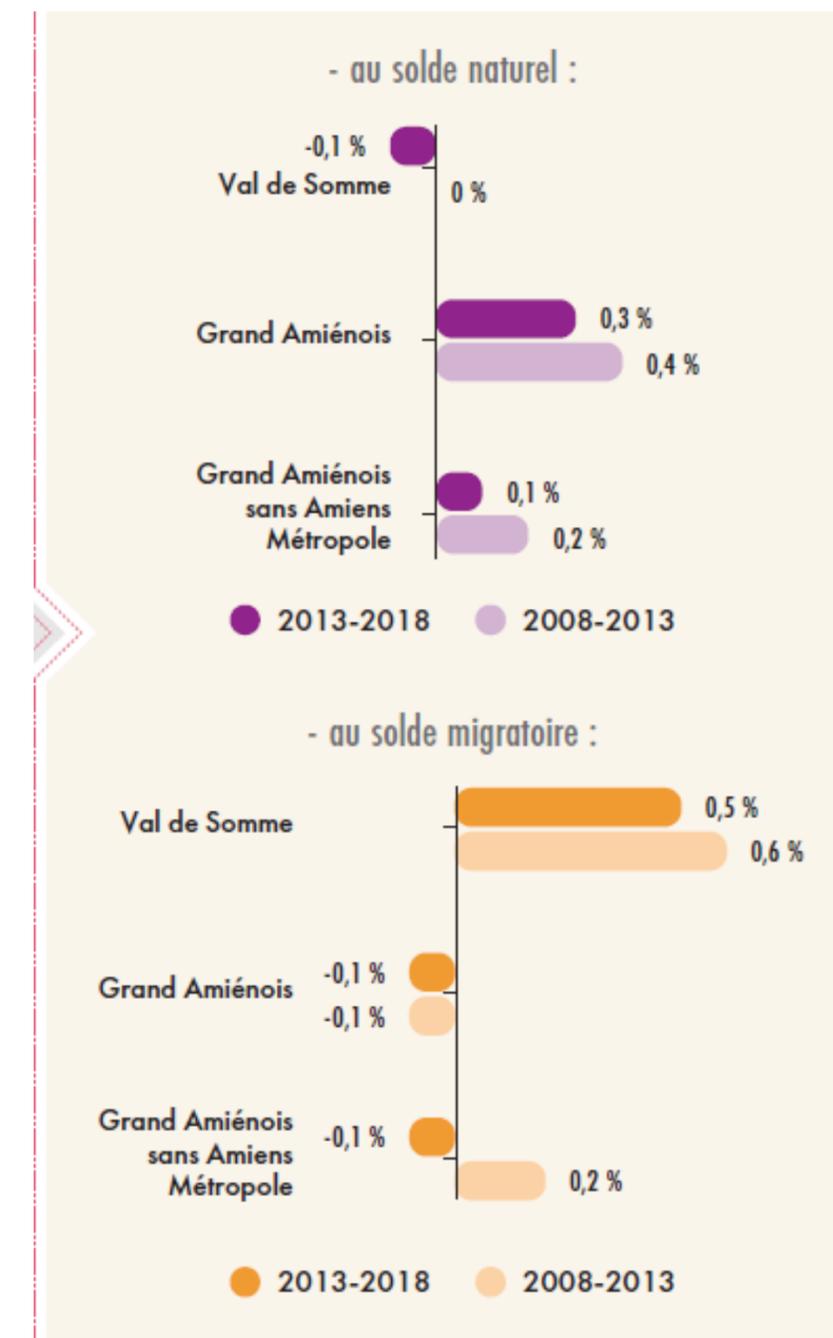
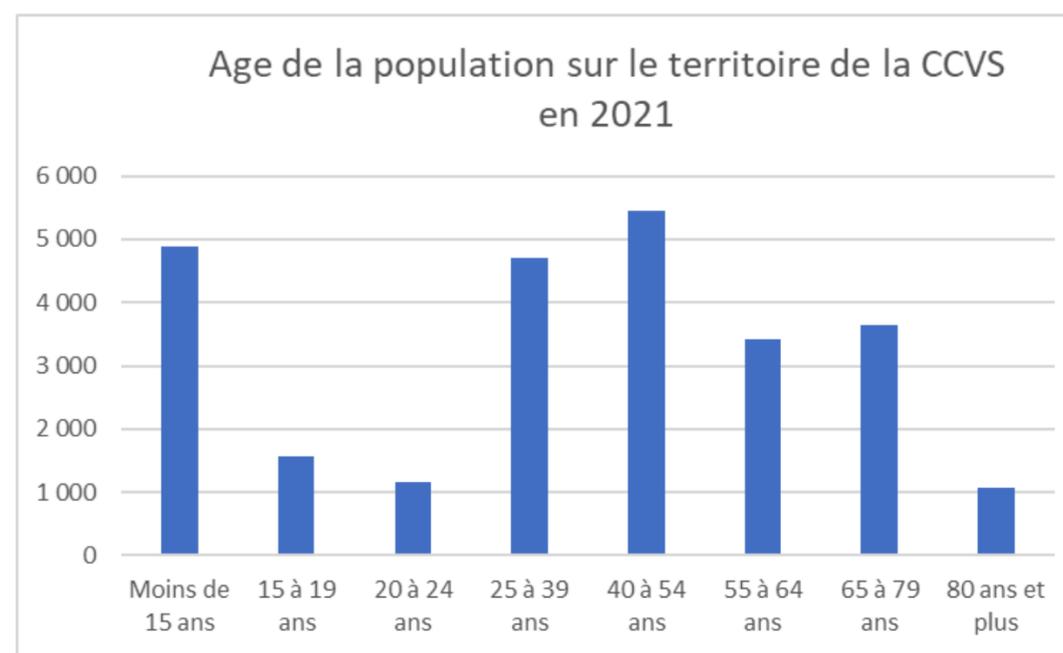
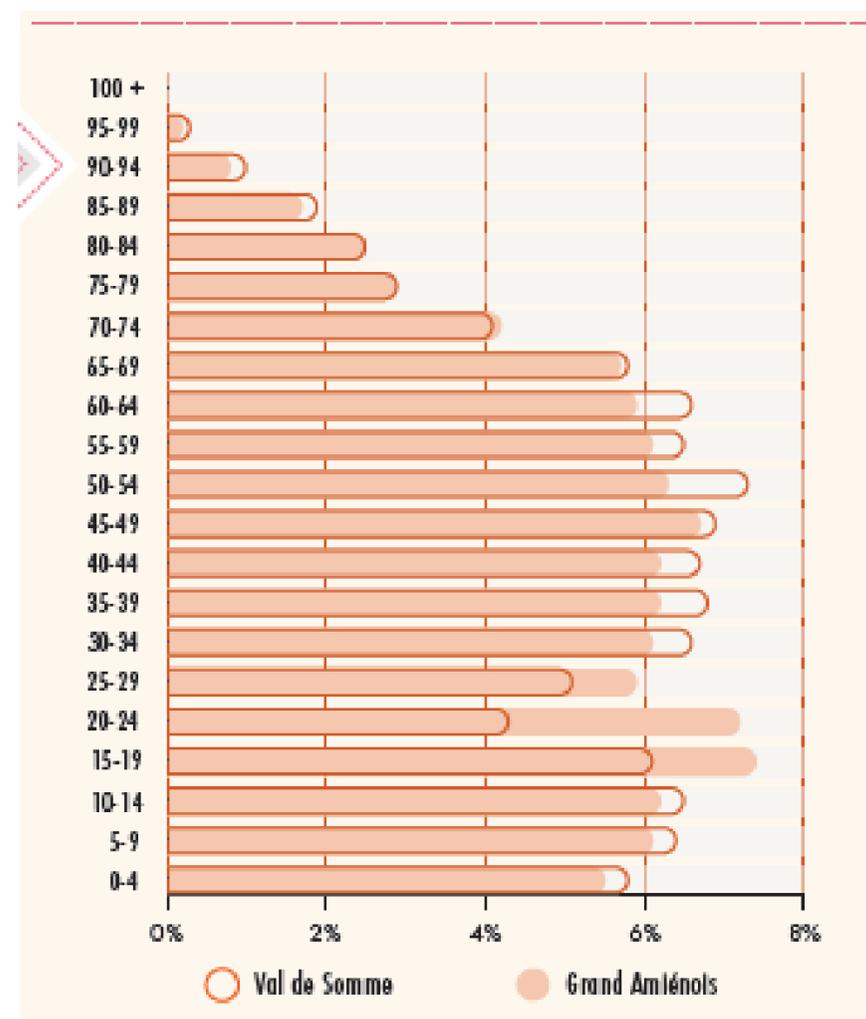
Source-INSEE 2021

Une population vieillissante

Alors que le solde naturel était nul entre 2008 et 2013, il est devenu légèrement négatif entre 2013 et 2018:

il y a désormais plus de décès que de naissances sur le territoire.

Le territoire a perdu 86 habitants par ce déficit naturel.

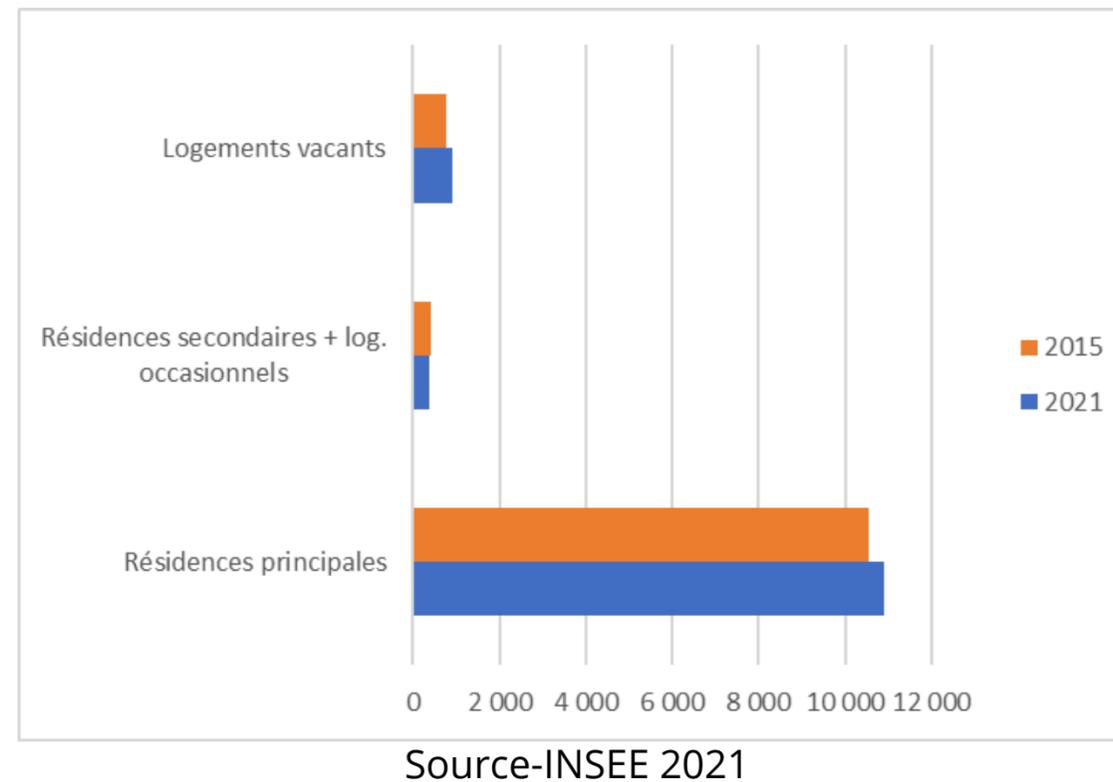
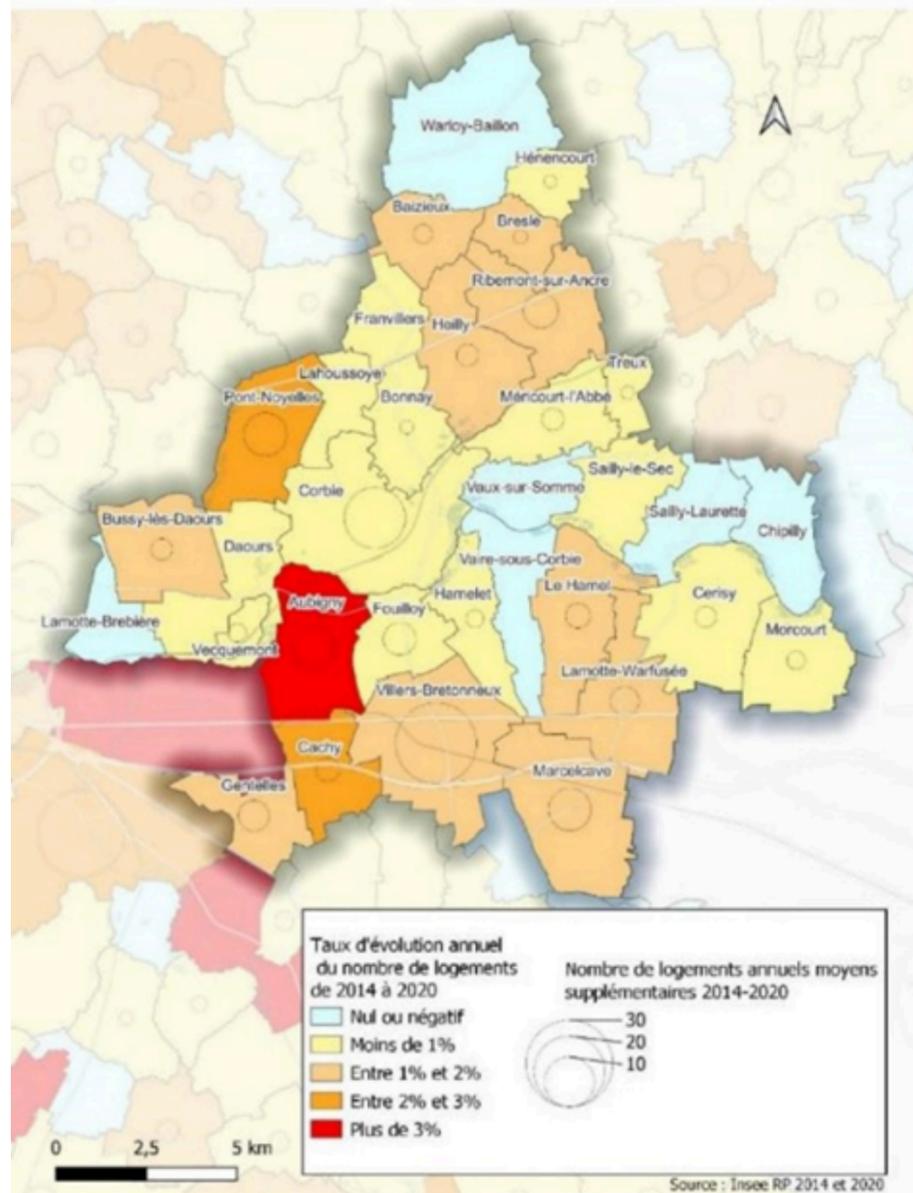


Composition du parc de logement sur le territoire de la CCVS

Le Val de Somme est la plus dynamique des communautés de communes du Grand Amiénois concernant l'évolution du nombre de logements, avec 5% d'augmentation entre 2014 et 2020 soit 464 logements de plus. Elle se situe au-dessus de la moyenne régionale (+4%), mais bien en-dessous d'Amiens Métropole (qui porte le Grand Amiénois à +6% d'augmentation sur cette période, soit 10 600 logements de plus).

L'augmentation touche principalement les communes proches d'Amiens et celles situées de part et d'autre des routes départementales 929 et 1029.

Evolution du parc de logements de 2014 à 2020



Certaines communes ont une évolution nulle ou même négative, notamment le long de la Somme. Il semble s'agir d'un biais statistique lié au phénomène de « cabanisation » très présent sur ce territoire. L'Insee a commencé à retirer les habitats légers de loisir du compte des logements, induisant une évolution négative dans certaines communes proches de la Somme

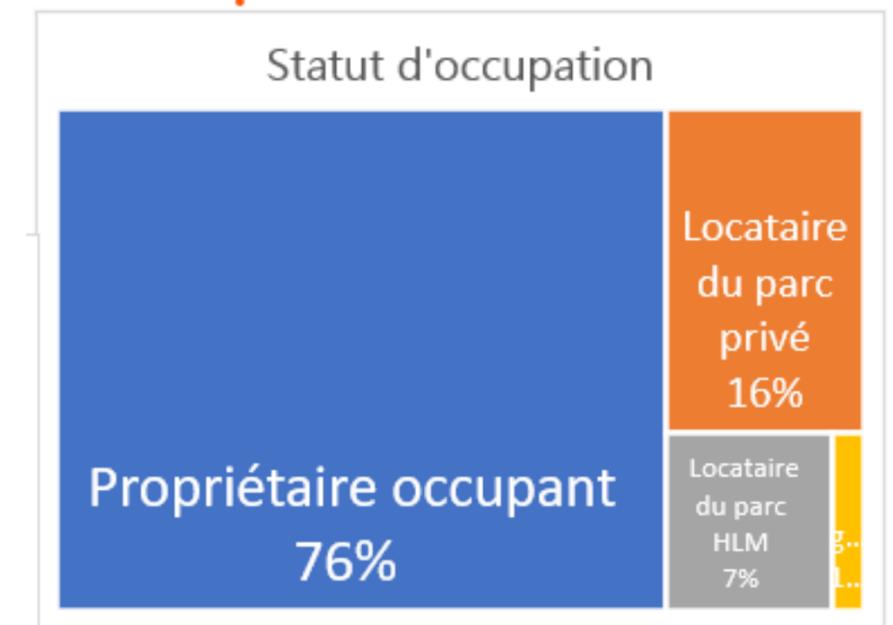
Répartition des ménages

67% des résidences principales de la CCVS sont en sous-occupation, et 39% en sous-occupation avérée. La sous-occupation légère peut s’inscrire dans une anticipation de l’agrandissement futur du ménage, ou tout simplement la recherche de confort. La sous-occupation avérée résulte le plus souvent d’anciennes familles où les enfants, en grandissant, ont quitté le domicile familial. Cette sous-occupation pose des problèmes à terme, en privant les familles nombreuses d’accéder à de grands logements anciens, du fait du manque de fluidité du marché qui en résulte. Cette situation participe à ce que les ménages primo-accédants se tournent vers le marché du neuf. Ce phénomène est loin d’être anodin sur la CCVS, car près de 3 000 ménages composés de 1 ou 2 personnes vivent dans un T5 et plus

Répartition des ménages de la CCVS selon leur taille et la taille du logement

	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes	6 pers. ou +
1 pièce	66	8	1	3	-	-
2 pièces	357	120	19	9	1	-
3 pièces	710	628	232	68	13	2
4 pièces	775	1 126	513	348	68	8
5 pièces	528	1 074	569	576	138	34
6 pièces ou +	393	947	516	669	247	67

-Insee-RP-2020

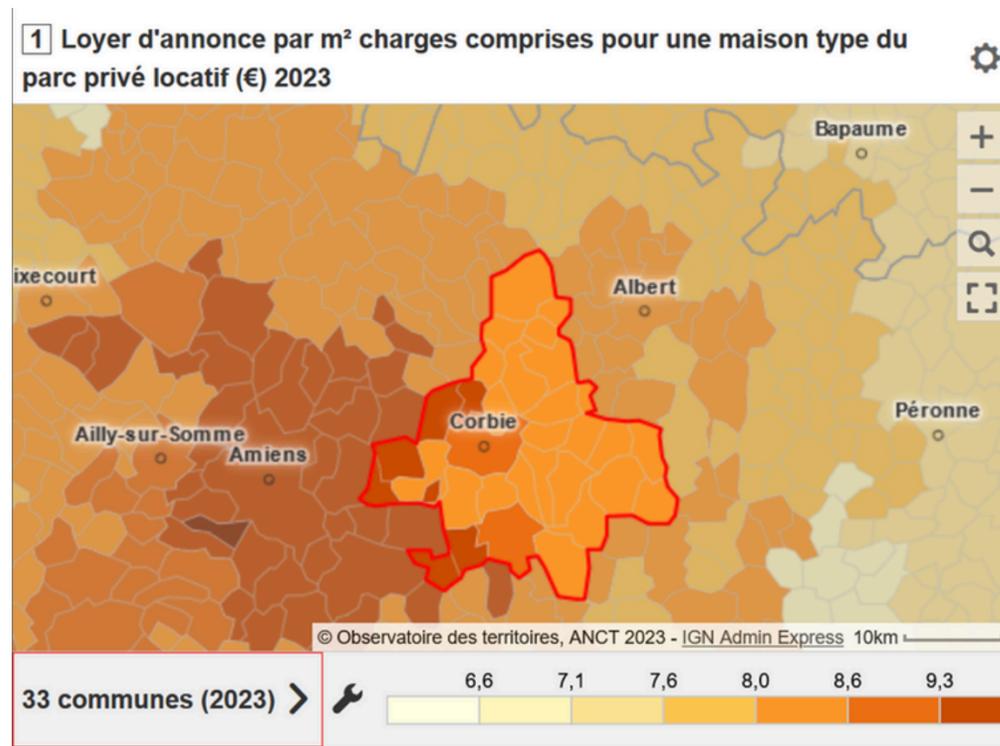


Source-INSEE 2020

Offre en LLS

66% de l'offre HLM propose une offre très sociale avec des loyers inférieurs à 5,5€/m².

Cette offre est en adéquation avec l'occupation, le parc social de la CCVS étant composée à environ 60% de locataires éligibles aux plafonds de ressource applicables aux logements financés avec le PLAi (Prêt locatif aidé d'intégration).



Niveau de loyer	Moyenne de loyer-€/m²*	Nb de logements
Loyer très social	5,00	568
HLM ordinaire	4,95	467
PLA-LM/PLATS/PLAi	5,13	64
PLAi	5,46	37
Loyer social	6,39	272
Autre financement à partir de 1977	6,00	66
PLUS	6,35	131
PLA ordinaire	6,78	75
Loyer intermédiaire	8,65	15
PLS/PPLS/PCLS/PLA-CFF	8,65	15
Non conventionné	9,83	5
Autre financement avant 1977	9,83	5
Total général	5,54	860

*Loyer principal divisé par la surface habitable

Source: RPLS-2022

Le parc ancien HLM ordinaire, construit entre 1950 et 1977 sur Corbie et Fouilloy, proposent les loyers les moins chers, du fait de leur coût de construction peu élevé (standardisation, chemin de grue, foncier en périphérie).

Un parc social qui se tend

Indice de tension de 3.48 en 2017
 Indice de tension de 4.34 en 2022
 Indice de tension 6.5 en 2023

Année 2022	Nouvelles demandes	Attributions	Indice de tension
CC Somme Sud-Ouest	242	49	4,94
CC Nièvre et Somme	238	52	4,58
CC du Val de Somme	217	50	4,34
CC du Pays du Coquelicot	281	75	3,75
CC Avre Luce Noye	166	45	3,69
CC Territoire Nord Picardie	312	95	3,28
CC du Grand Roye	462	143	3,23
CA Amiens métropole	6 992	2 400	2,91
PM du Grand Amiénois	8 910	2 909	3,06
Hauts-de-France	141 189	48 480	2,91
France	141 289 7	42 644 3	3,31

Source : SNE 2022

Parmi les 217 nouvelles demandes en 2022 sur la CCVS, il y a eu 50 attributions, soit un indice de tension de 4,34 demandes pour une attribution, bien supérieur à la moyenne régionale (2,9 demandes pour une attribution). Le délai moyen pour obtenir un logement social est également important, 14 mois sur la CCVS contre 10 mois en Picardie.

En 2023, une augmentation de 2.16 est enregistrée

La commune la plus demandée sur le territoire est Corbie avec 59% des demandes en cours, bien qu'elle concentre 76% du parc social de la CCVS. A contrario, 26% des demandes de logement social concernent le parc de Villers-Bretonneux alors qu'il ne représente que 12% du parc social.

Les petites typologies (T1 et T2) concentrent 43% des demandes alors qu'elles ne représentent que 24% du parc.

50% des ménages habitant la CCVS, soit environ 5 350 ménages, sont éligibles aux plafonds de ressources HLM, soit le plus faible taux du Grand Amiénois avec la Communauté de communes Avre Luce Noye. La surreprésentation des cadres et des professions intellectuelles supérieures, en dehors d'Amiens métropole, peut expliquer ce faible taux. En revanche, 71% des locataires du parc locatif privé sont éligibles à un logement HLM.

Le potentiel de ménages éligibles et l'indice de tension du parc concourent à justifier un accroissement du parc HLM, en privilégiant les T2 et les T3. Cet accroissement doit être accompagné par une déconcentration sur d'autres communes, notamment celles bénéficiant d'une desserte ferroviaire, et d'un renouvellement de l'offre sur Corbie.

Des difficultés d'accès pour certaines catégories de ménages

Le graphique ci-dessus illustre la capacité d'emprunt des ménages rapportée aux prix des biens disponibles sur le territoire de la CCVS au début de l'année 2023, où les taux d'intérêts étaient à 4,46% assurance comprise.

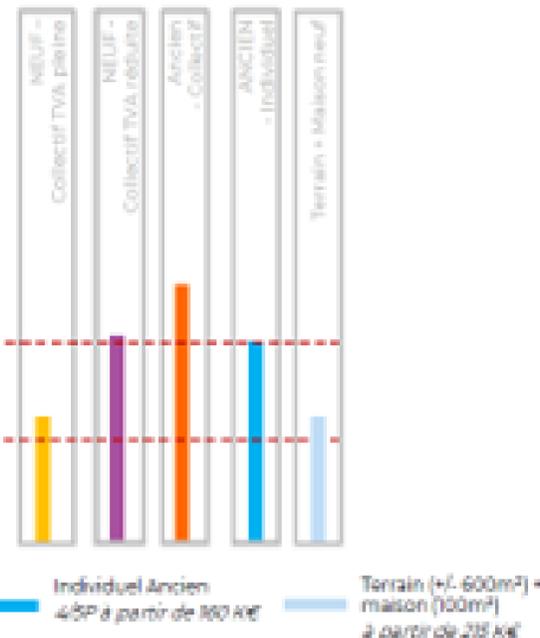
Seuls les ménages situés au 4ème décile de revenus et plus, peuvent acquérir un logement neuf collectif, ou un logement individuel dans l'ancien.

Pour les ménages des 3 premiers déciles de ressource, il faudra privilégier l'achat d'un appartement ancien, bien rare sur le territoire, ou louer un logement.

Les salariés et ouvrier du territoire peuvent difficilement accéder à la propriété d'une maison sur la CCVS, dans le cadre d'une primo-accession sans apport extérieur.

Capacité budgétaire des ménages
CC du Val de Somme

	Revenu	Location Loyer max.	Mensualité max.	Budget max. Apport* 10%	Budget max. Apport* 20%
1er Décile	1 200€	300€	300€	70 000€	87 000€
2ème Décile	1 670€	420€	550€	102 000€	122 000€
3ème Décile	1 880€	520€	690€	127 000€	153 000€
4ème Décile	1 500€	630€	830€	153 000€	183 000€
5ème Décile	1 950€	740€	970€	189 000€	217 000€
6ème Décile	3 410€	850€	1 120€	268 000€	299 000€
7ème Décile	3 950€	990€	1 310€	342 000€	391 000€
8ème Décile	4 630€	1 160€	1 530€	383 000€	440 000€
9ème Décile	5 600€	1 420€	1 800€	448 000€	518 000€



Collectif neuf TVA pleine TJ autour de 220 k€
Collectif neuf TVA réduite TJ autour de 180 k€
Collectif ancien TJ autour de 150 k€
Individuel Ancien 4SP à partir de 100 k€
Terrain (+/- 600m²) + maison (100m²) à partir de 200 k€

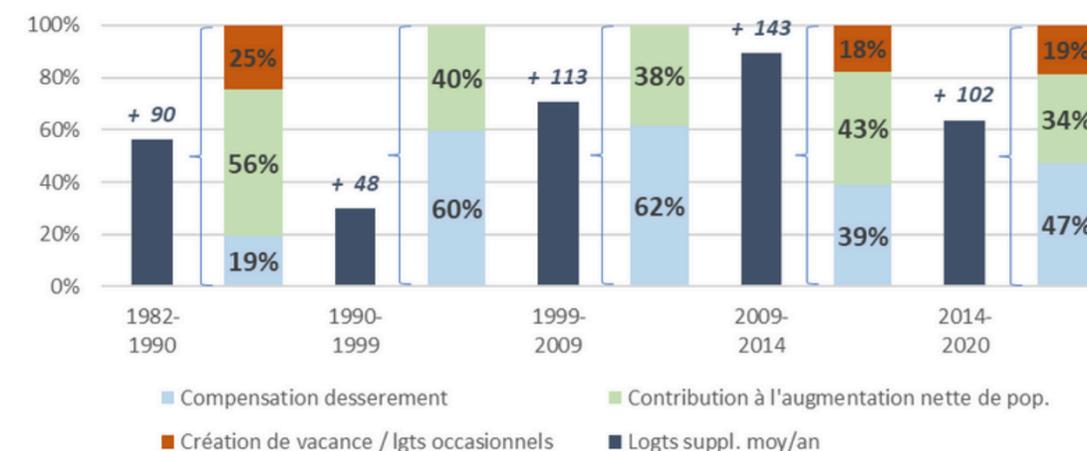
Les budgets d'acquisition en primo-accession sont calculés avec un taux d'intérêt de 4,50% assurance comprise, sur 25 ans avec un taux d'emprunteur de 0,25% et un apport de 10%, PIG exclus. Ils concernent les 4^{ème} ou 6^{ème} déciles de la population, soit le cœur de cible pour le projet.

Le revenu déclaré comprend ainsi les revenus des activités salariées, les indemnités de chômage, les revenus des activités non salariées (bénéficiaires), les pensions d'invalidité, les rentes viagères et les retraites (hors minimum vieillesse), les pensions alimentaires reçues (réduction totale des pensions versées), la plupart des revenus du patrimoine ainsi que les revenus sociaux imposables (indemnités de maladie et de chômage, hors RSA et autres prestations sociales).

Une vacance à surveiller

7% du parc de logements est vacant, ce qui représente près de 854 logements.

Impact de la variation du nombre de logements sur l'évolution de la vacance sur la CCVS



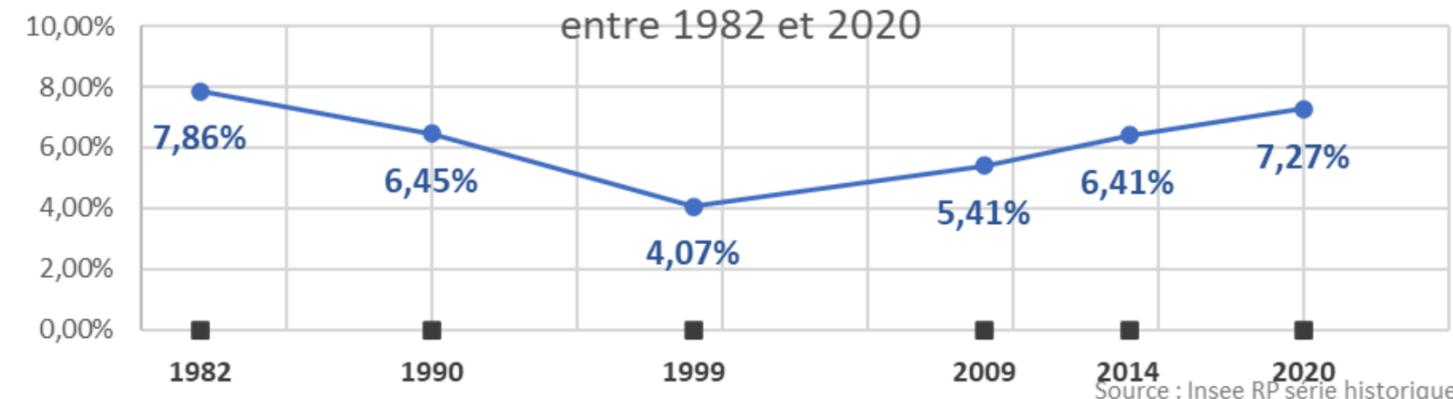
La ccvs enregistre une forte augmentation de la vacance.

La vacance des logements dépasse 7%, soit plus que celle nécessaire au fonctionnement normal du marché immobilier, estimée entre 5 et 6%. Cependant, la CCVS enregistre le plus faible taux de logements vacants de plus de 2 ans du Grand Amiénois en 2020 avec 2,6% des logements, mais connaît la plus forte augmentation de cette vacance du Grand Amiénois.

Ce sont 45 nouveaux logements vacants de plus de 2 ans supplémentaires entre 2020 et 2022, dont 29 à Corbie.

Les petites typologies, les logements anciens, la multipropriété ainsi que l'état médiocre des logements restent plus concernés par la vacance dite structurelle.

Evolution du taux de vacance au sein de la CCVS entre 1982 et 2020



Source-INSEE 2020

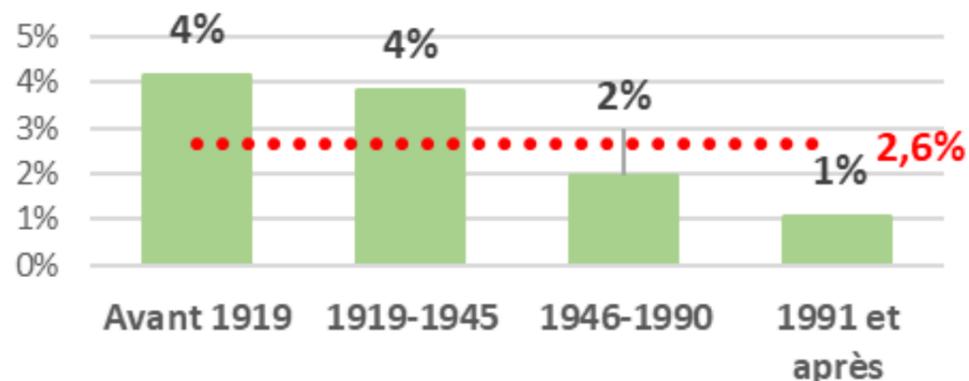
Source : Insee RP série historique

Une vacance de rétention

45 nouveaux logements vacants de plus de 2 ans supplémentaires entre 2020 et 2022, dont 29 à Corbie.

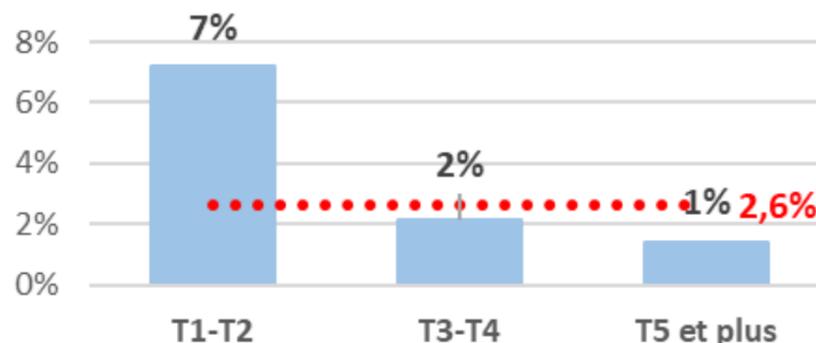
la CCVS enregistre le plus faible taux de logements vacants de plus de 2 ans du Grand Amiénois en 2020 avec 2,6% des logements, mais connaît la plus forte augmentation de cette vacance du Grand Amiénois. Ce sont 45 nouveaux logements vacants de plus de 2 ans supplémentaires entre 2020 et 2022, dont 29 à Corbie.

par période de construction des logements



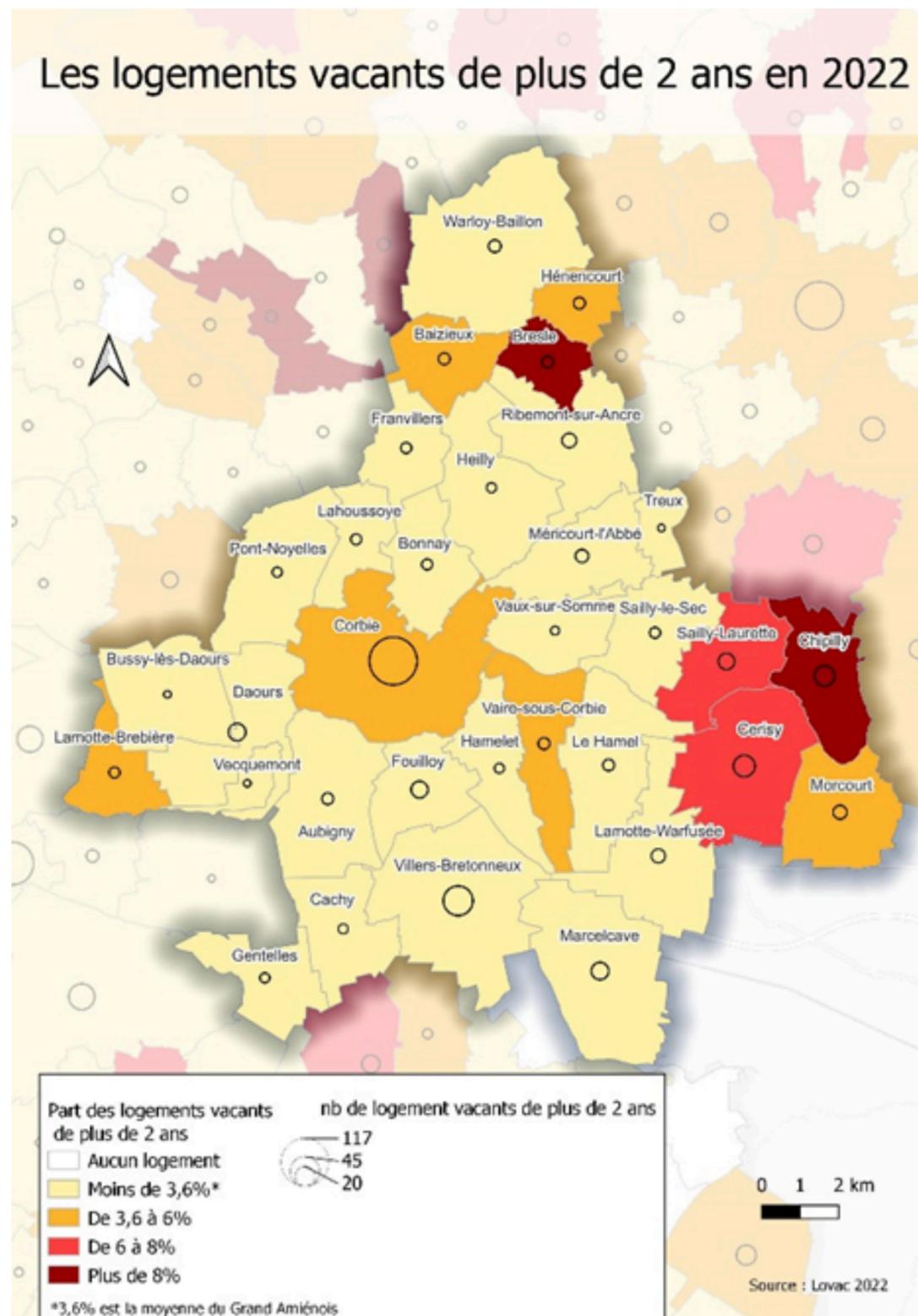
..... Part globale des logts vacants + 2 ans

par type de logement



..... Part globale des logts vacants + 2 ans

Source: Aduga-INSEE 2020



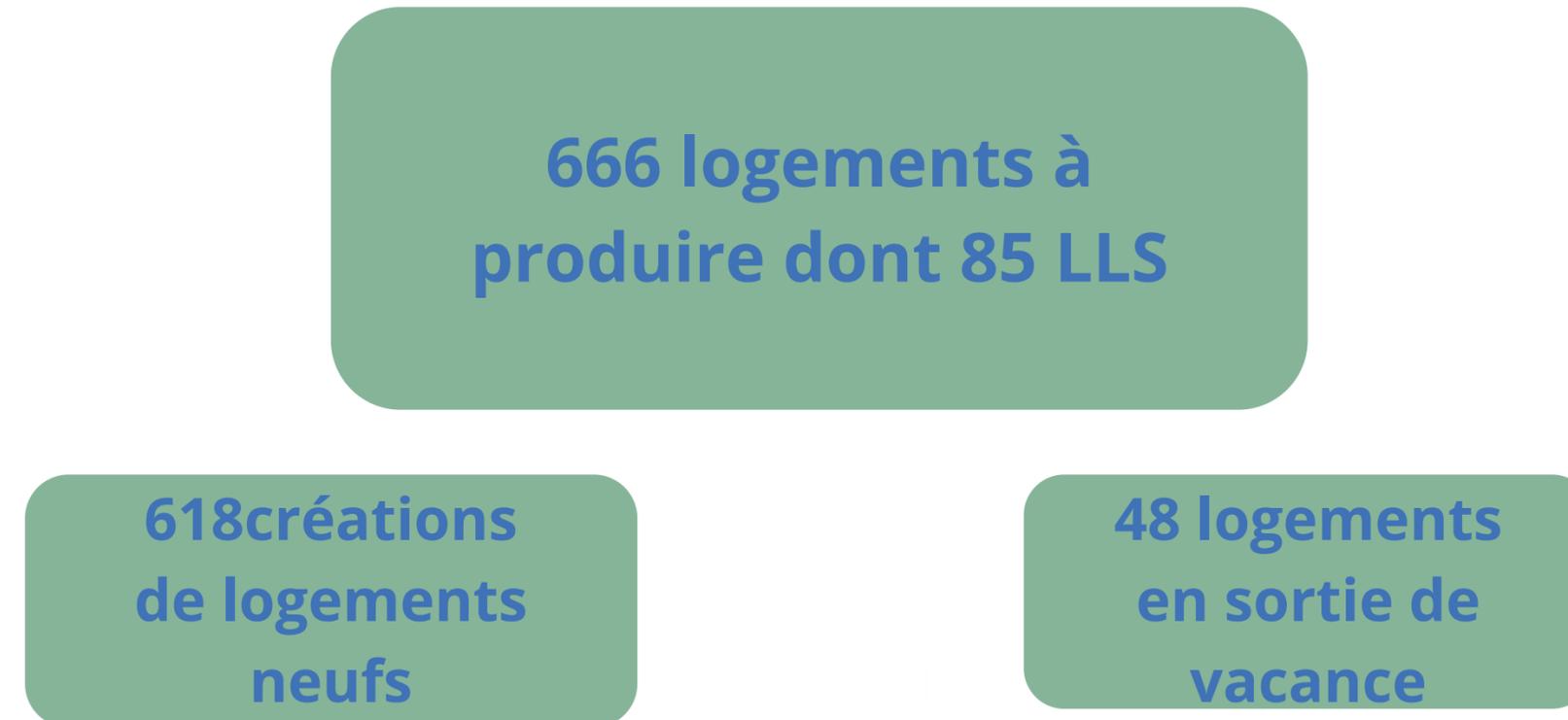
le bilan quantitatif de production de logements à mi-parcours

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SOMME

● 2024

Les objectifs quantitatifs du PLH 2020-2025

Scénario de développement PLH 2020-2025



←—————→

Une offre nouvelle de logements à réaliser en priorité en
dents creuses, renouvellement urbain, diffus et
démolition-reconstruction

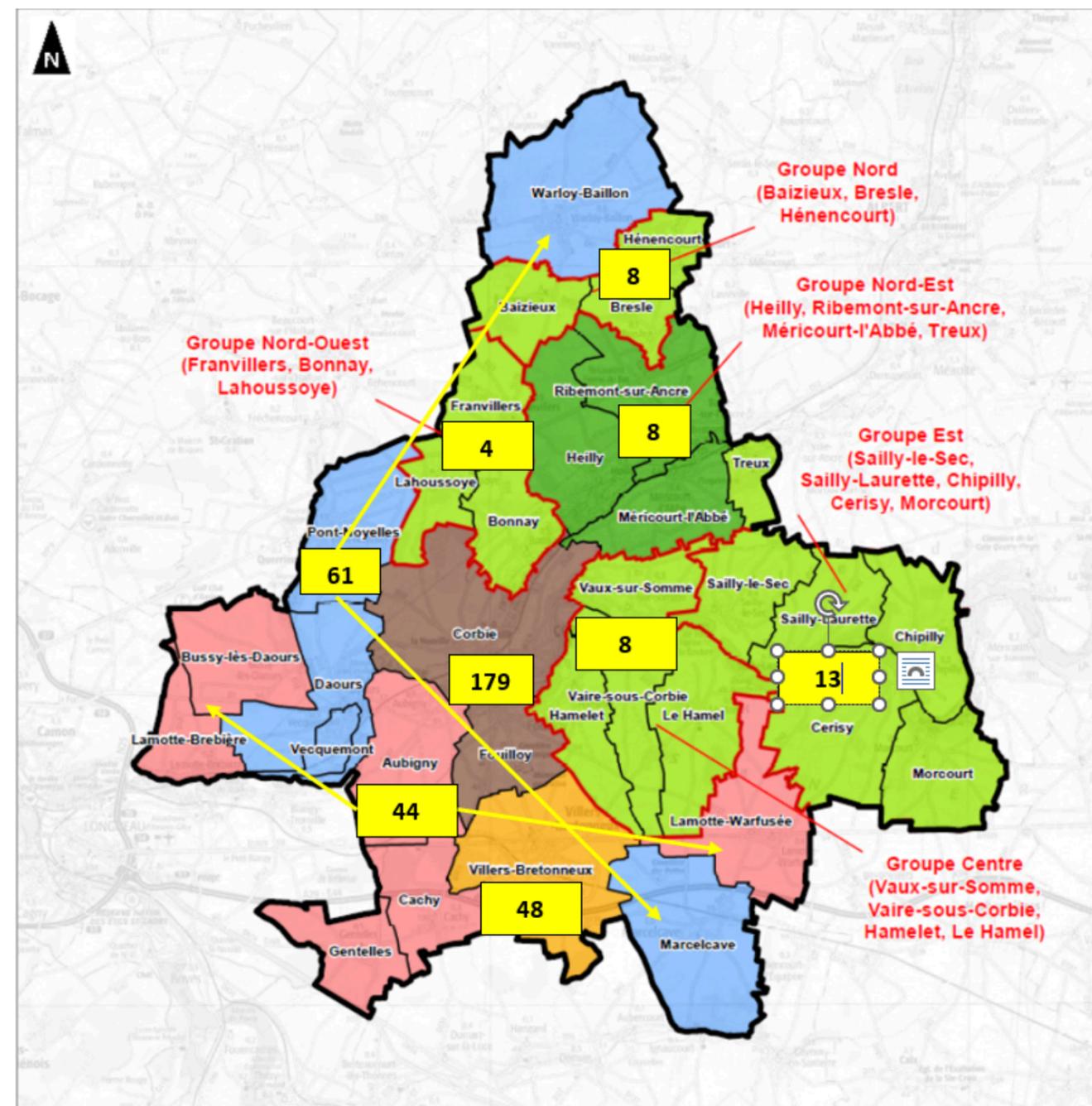
Le bilan quantitatif de production de logements à mi-parcours

Production neuve sur les 3 ans par pôles

60,35% de l'objectif PLH réalisé sur 3 ans

Communes	Pôles	Total constructions 2021/2023	Objectifs 2020/2025	Pourcentage de réalisation
Corbie Fouilloy	Pôle Majeur	179	245	73,06
Villers-Bretonneux	Pôle intermédiaire	48	102	47,05
Daours Marcelcave Pont-Noyelle Vecquemont Warloy-Baillon	Pôle de proximité	61	101	60,39
Aubigny Bussy les Daours Cachy Gentelles Lamotte-Brebière Lamotte-Warville	Communes périurbaines	44	51	86,27
Heilly Méricourt Ribemont-sur-Ancre Treux	Secteur Nord Est	8	46	17,39
Cerisy Chipilly Morcourt Sailly-Laurette Sailly-le-Sec	Rurale de l'Est	13	25	52
Le Hamel Hamelet Vaire sous Vaux sur Somme	Rurale de centre	8	15	53,88
Baizieux Bresle Hénencourt	Rurale du nord	8	20	40
Bonnay Franvillers Lahoussye	Rurale du Nord Ouest	4	13	30,77
Total		373	618	60,35

Objectifs PLH:
618 créations de logements neufs



Source: Service ADS CCVS*

*DAU déposés (pas de DOC ni DAACT)

Le bilan quantitatif de production de logements à mi-parcours

Production neuve sur les 3 ans par pôles

60,35% de l'objectif PLH réalisé sur 3 ans

Communes	Pôles	Total constructions 2021/2023	Objectifs 2020/2025	Pourcentage de réalisation
Corbie Fouillooy	Pôle Majeur	179	245	73,06
ers-Bretonn	Pôle intermédiaire	48	102	47,05
Daours Marcelcave Pont-Noyel Vecquemor Warloy Bai	Pôle de proximité	61	101	60,39
Aubigny Bussy les D Cachy Gentelles Lamotte Br Lamotte W	Communes périurbaines	44	51	86,27
Heilly Méricourt Ribemont s Treux	Secteur Nord Est	8	46	17,39
Cerisy Chipilly Morcourt Sailly-Laure Sailly-le se	Rurale de l'Est	13	25	52
Le Hamel Hamelet Vaire sous Vaux sur Sc	Rurale de centre	8	15	53,88
Baizieux Bresle Hénencour	Rurale du nord	8	20	40
Bonnay Franvillers Lahoussye	Rurale du Nord Ouest	4	13	30,77
Total		373	618	60,35

- L'objectif de rééquilibrage de la production vers le pôle majeur a bien fonctionné puisque celui-ci atteint 73% de l'objectif total attendu. Les communes se sont organisées pour un passage à l'opérationnel rapide après l'adoption du PLH. Les principales opérations sont engagées. La seconde phase du PLH sera moins productive ce qui permettra de ne pas dépasser l'objectif à 6 ans.
- Le pôle intermédiaire en est presque à la moitié (47%) de son objectif, des projets son encore à l'étude pour la seconde phase du PLH.
- Concernant le pôle de proximité, 60% de l'objectif est atteint, essentiellement par la seule commune de Marcelcave. La deuxième phase du PLH devra permettre de sortir des opérations dans les autres communes. Une vigilance devra porter sur Marcelcave afin qu'elle ralentisse le lancement des opérations encore à venir, il en va de l'équilibre géographique de ce pôle.
- Avec 86% de l'objectif réalisé sur les communes périurbaines, c'est sur ces communes que la vigilance devra être la plus importante dans la seconde phase du PLH. Le risque de dépasser l'objectif est ici important.
- Enfin, les secteurs ruraux réalisent entre 17% et 54% de leur objectif. Trois secteurs sont en retard sur leur production, le nord-est surtout avec 17%, suivi dans une moindre mesure du nord-ouest 31% et enfin du nord avec 40%. Les secteurs est et centre ont atteints la moitié de leur objectif. Dans ces secteurs, la production est plus diffuse, ce qui pèse sur le rythme, les contraintes financières peuvent également jouer.

Source: Service ADS CCVS*

*DAU déposés (pas de DOC ni DAACT)

Un objectif de production de logements locatifs sociaux atteint sur les 3 ans

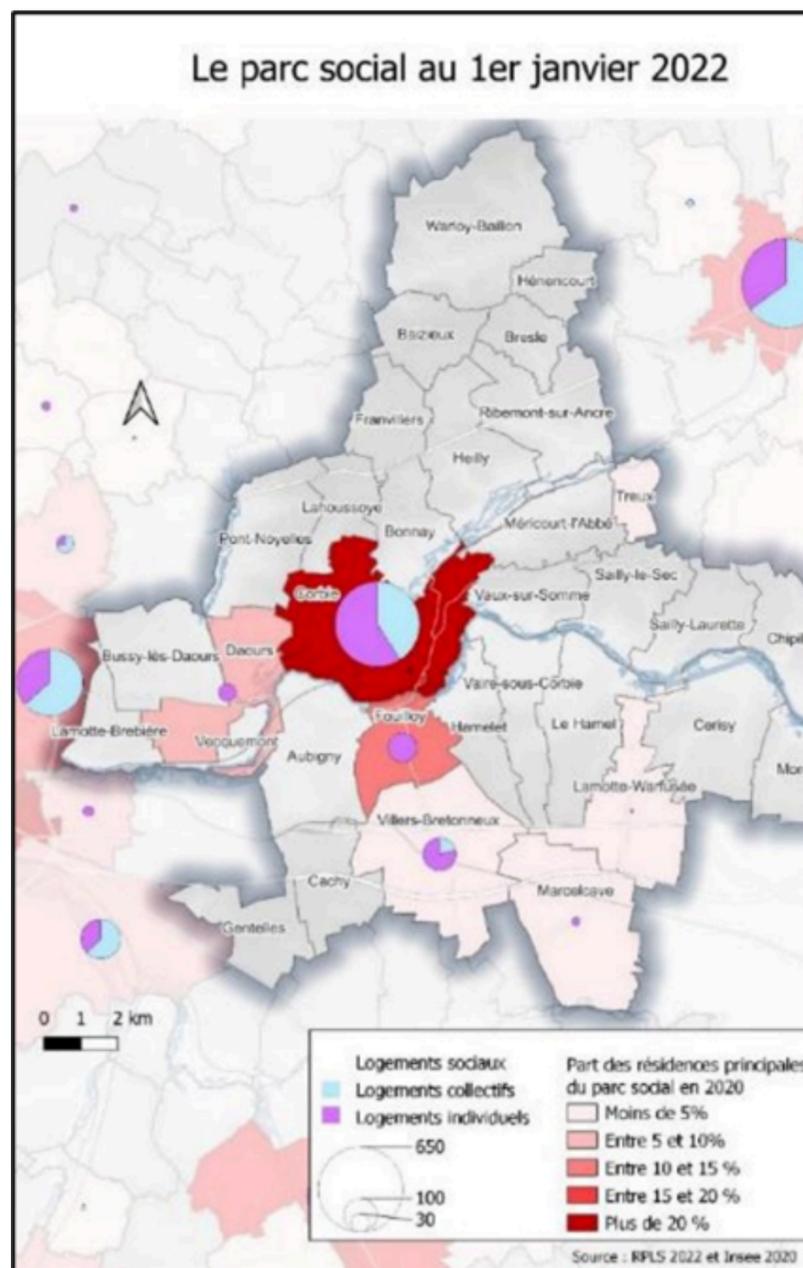
Un parc social concentré sur Corbie, mais des efforts importants dans d'autres communes

Avec un objectif de 85 logements sociaux sur 6 ans et une production de 105 LLS sur la période 2020-2023, le taux de réalisation est de 123%. Dans la mesure où l'objectif LLS fixé PLH est un plancher et que l'indice de tension a augmenté depuis le diagnostic PLH, dépasser l'objectif est plutôt cohérent et ne devrait pas déstabiliser le marché.

L'objectif est largement dépassé dans le pôle majeur avec un taux de réalisation de 163 % ce qui va à l'encontre de l'objectif de rééquilibrage territorial de LLS. Toutefois, les taux de réalisation du pôle intermédiaire (71.5%) et du pôle de proximité (100%) sont encourageants, même s'ils ne sont en réalité, portés que par 2 communes.

Parallèlement, il conviendra, dans la seconde phase du PLH, d'encourager la réalisation de logements sociaux dans d'autres communes en particulier dans le secteur Nord-est à desserte ferroviaire, dans les communes périurbaines et dans les autres communes du pôle de proximité.

		Objectifs logt locatifs 2020/2025	Construction sept 2020/ déc2023	Pourcentage de réalisation
Corbie	Pôle Majeur	49	80	163,26
Fouilloy	Pôle Majeur			
Villers-Bretonneux	Pôle intermédiaire	21	15	71,42
Daours	Pôle de proximité	10	10	100
Marcelcave	Pôle de proximité			
Pont-Noyelles	Pôle de proximité			
Vecquemont	Pôle de proximité			
Warloy Baillon	Pôle de proximité			
Aubigny	Communes périurbaines	volontariat		
Bussy les Daours	Communes périurbaines			
Cachy	Communes périurbaines			
Gentelles	Communes périurbaines			
Lamotte Brebiere	Communes périurbaines			
Lamotte Warfusée	Communes périurbaines			
Heilly	Secteur Nord Est	volontariat		
Méricourt	Secteur Nord Est			
Ribemont sur Ancre	Secteur Nord Est			
Treux	Secteur Nord Est			
Cerisy	Rurale de l'Est	volontariat		
Chipilly				
Morcourt				
Sailly-Laurette Sailly-le sec				
Le Hamel	Rurale de centre	volontariat		
Hamelet				
Vaire sous Corbie Vaux sur Somme				
Baizieux	Rurale du nord	volontariat		
Bresle				
Hénencourt				
Bonnay	Rurale du Nord Ouest	volontariat		
Franvillers				
Lahoussye				
Total		80	105	131,25



Un objectif de production de logements locatifs sociaux atteint sur les 3 ans

Communes	2015/2019		2020/2023			2024/2026		
	PLAI	PLS	PLAI	PLUS	PLS	PLAI	PLUS	PLS
Corbie			20	27	10			
Villers-Bretonneux	11		5	10				
Marcelcave			3	7		11	20	5
Fouilloy			7	16				
Lahoussoye						3	5	
Total	11	0	35	60	10	14	25	5

L'objectif de production de logement à loyer très sociaux (PLAI) est conforme à la
 Le taux de logement intermédiaire (PLS) est marginal (-10%) la production a une v
 visant principalement les ménages modestes et très modestes.

Pour la deuxième partie du PLH, 44 logements sont d'ores et déjà programmés su
 et de Lahoussoye. Ces opérations participent au rééquilibrage territorial de l'offre
 enjeux du PLH.

Diversification

Le 1er bilan fait apparaître une évolution de la diversification sur le territoire.

	Logement pavillonnaire	Changement de destination	Création de logement	Béguinage	Réhabilitation/friche	Logement locatif privé	Logements locatifs sociaux		Logements individuels denses	Logements personnes âgées/intergénérationnels	Total
							Collectif	Individuel			
2021	71	12			5	7	10			57	162
2022	27				34						61
2023	11	3	2	23	12	7	23	25	30	14	150

Alors que le diagnostic PLH pointait à un taux de construction pavillonnaire de 70%, ce taux est tombé à 29% dans la 1ère phase du PLH. Le territoire a à la fois produit avec d'autres modes de faire (mobilisation de friche, individuel plus dense, changement de destination, ...) et créer des produits différents (béguinage, logements intergénérationnels, logements locatifs sociaux, ...)

Celle-ci s'enregistre plus particulièrement les années 2022 et 2023, par la réhabilitation du Moulin de Fouilloy (34 logements locatifs privés) et la création de 57 logements dans une résidence intergénérationnelle sur le foncier libéré par la friche de BVR.

De plus, il faut noter que le PLUi en lien avec le PLH traduit les objectifs de diversité à travers ces orientations d'aménagement et de programmation (OAP). Des communes comme Fouilloy et Villers-Bretonneux s'en sont emparées pour définir des projets mixtes qui sortiront dans la 2ème phase du PLH.

Lutte contre la vacance

2013: Taux de vacance de 6.4 %

2021: Taux de vacance de 7.4%

Alors que le PLH ne faisait de la vacance qu'un indicateur à surveiller, un enjeu de lutte contre la vacance a été identifié dans le cadre du diagnostic de l'étude pré-opérationnelle d'amélioration de l'habitat.

De nombreux logements ont été recensés comme vacants sur le territoire, de plus, le taux de vacance INSEE est passé de 6.4% en 2013 (année de référence du PLH) à 7.4 % en 2021.

Le dispositif permettra de résoudre certaines situations en accompagnant leurs propriétaires actuels ou des acquéreurs (futurs occupants ou bailleurs) dans la réhabilitation de ces logements.

Sur une période de 5 ans, l'OPAH-RR doit permettre la réhabilitation et la remise sur le marché de 25 logements vacants :

5 primes « sortie de vacance » pour des logements vacants depuis plus de 5 ans.

20 primes « sortie de vacance » pour des logements vacants depuis plus de 3 ans.

-Une prime forfaitaire de sortie de vacance de 5 000 € par logement pour des propriétaires, réalisant des travaux dans un logement vacant depuis plus de 5 ans

· une prime forfaitaire de sortie de vacance de 1 500 € par logement pour des propriétaires réalisant des travaux dans un logement vacant depuis plus de 3 ans.

Les résultats ne seront mesurables que dans la 2^{ème} phase du PLH.



La Commune d'Hamelet précise avoir mis en place une taxe sur les logements vacants qui s'est révélée efficace sur plusieurs adresses.

Le bilan qualitatif des actions du PLH à mi-parcours

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SOMME

● 2024

Tableau récapitulatif du programme d'actions du PLH

N°action	Intitulé de l'action
Atteindre les objectifs d'un développement organisé et solidaire grâce à une production de logements vertueuse en consommation foncière	
1	CONSTRUIRE UNE POLITIQUE FONCIERE POUR L'HABITAT
2	RENFORCER L'AMO A DESTINATION DES COMMUNES
3	MENER UNE POLITIQUE DE RECONQUÊTE DES DELAISSES
Faciliter les parcours résidentiels en répondant à la diversité des besoins en logements	
4	DEVELOPPER UNE OFFRE DE TERRAINS A BÂTIR COMPATIBLE AVEC UNE PRODUCTION DE LOGEMENTS DIVERSIFIEE
5	SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DU LOCATIF AIDE
6	FACILITER L'ACCESSION DES MENAGES A REVENUS MOYENS (ACCESSION AIDEE)
7	PRENDRE EN COMPTE DE LA PROBLEMATIQUE DU VIEILLISSEMENT DANS L'HABITAT
Améliorer la qualité des logements	
8	METTRE EN PLACE D'UN DISPOSITIF OPERATIONNEL D'AMELIORATION DE L'HABITAT
9	ACCOMPAGNER LE RECOURS A DES ETUDES PREALABLES D'AMENAGEMENT ET A L'INNOVATION DANS L'HABITAT
Améliorer l'accompagnement des problématiques logement des publics fragiles	
10	ASSURER LE DROIT A L'INFORMATION DES DEMANDEURS DE LOGEMENTS SOCIAUX
11	PRENDRE EN COMPTE LES BESOINS DES JEUNES EN FORMATION OU EN INSERTION PROFESSIONNELLE
12	LUTTER CONTRE LE MAL LOGEMENT (en particulier cabanisation à l'année)
13	MAINTENIR LA QUALITE DE L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE
14	RENFORCER LE DISPOSITIF D'HEBERGEMENT
Assurer le suivi et la pérennité du projet habitat	
15	CREER OBSERVATOIRE DE L'HABITAT ET DU FONCIER
16	METTRE EN PLACE UN DISPOSITIF DE PILOTAGE ET DE SUIVI DU PROJET HABITAT EN LIEN AVEC L'ANIMATION DU PLUi
17	RESORBER PROGRESSIVEMENT DE LA CABANISATION

Bilan des actions de l'orientation 1

ATTEINDRE LES OBJECTIFS D'UN DÉVELOPPEMENT ORGANISÉ ET SOLIDAIRE GRÂCE À UNE PRODUCTION DE LOGEMENTS VERTUEUSE EN CONSOMMATION FONCIÈRE

Actions du PLH	Objectifs	Moyens mis en oeuvre sur les 3 ans	Evolutions suggérées pour la 2 ^{de} période triennale	indicateurs de suivi
<p style="text-align: center;">ACTION 1: CONSTRUIRE UNE POLITIQUE FONCIERE POUR L'HABITAT</p>	<p>Viser un objectif de 618 logements neufs</p> <ul style="list-style-type: none"> -Communiquer sur les outils fonciers existants et le rôle des EPF -Identifier les secteurs stratégiques à surveiller et y suivre les DIA (OAP existantes et dents creuses stratégiques - à définir) -Accompagner les communes dans l'achat de foncier (DPU, DUP ou amiable) y compris financièrement (système de caisse d'avance) -Contractualiser avec un EPF (Nord Pas de Calais logiquement, Oise si cela n'aboutit pas) afin de pouvoir faciliter la mobilisation foncière en renouvellement urbain -Suivre et mettre à jour les diagnostics fonciers détaillés réalisés dans le cadre du PLUi : localisation, surface, contraintes techniques, situation juridique, potentialités urbaines et de marché. <p>Dans un premier temps, laisser aux communes le choix de mettre en place la majoration de la TFPNB et réfléchir par la suite à la mise en place d'une majoration communautaire.</p>	<p>-La compétence urbanisme ayant été transférée à la CCVS, un service mutualisé d'instruction du droit des sols a été créé en 2015.</p> <p>De plus, dans le cadre de la loi Elan, le service ADS propose une instruction dématérialisée à l'ensemble du territoire. par la mise en place d'un guichet unique par l'intermédiaire du logiciel Car@ads depuis 2022. La dématérialisation des DAU permet de visualiser en temps réel par commune le rythme de construction de logement dans un contexte aujourd'hui en crise. Bilan des demandes DAU: 2021: non mesuré 2022: 1991- 2023 : 2008</p> <p>La mise en place du guichet unique permet de faire un suivi sur les DIA à enjeux (secteur OAP) par un contrôle de l'instructeur et d'échanger avec la commune sur l'enjeu de la préemption.</p> <p>-Le décret du 6 août 2021 a officiellement entériné le nouveau périmètre de l'EPF, qui comprend désormais 3 départements : le Nord, le Pas-de-Calais et la Somme. Présentation des modalités d'intervention de l'EPF et du volet territorial à la commission de territorialisations le 06 septembre 2022 . Une convention pré-opérationnel a été signé avec Marcelcave pour l'organisation d'une étude Flash sur la friche TEN</p> <p>-Contrainte budgétaire pour l'accompagnement de l'acquisition du foncier</p>	<p>-Poursuivre l'accompagnement avec les communes à la mise en œuvre des outils opérationnels</p> <p>-Signature d'une convention opérationnelle pour la friche TEN</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Surface de réserves foncières pour l'habitat par commune: -Non mesuré à ce jour - Nombre de logements potentiel correspondant. -Non mesuré à ce jour - Conventonnement EPF: -Une convention signée pour une étude pré-opérationnelle sur la Commune de Marcelcave - Friche TEN - Achats réalisés - surface en m² identifiée court, moyen et long terme: -Zéro - Montant financier des acquisitions foncières: -zéro -Proportion de logements sociaux réalisés: -zéro

Bilan des actions de l'orientation 1

ATTEINDRE LES OBJECTIFS D'UN DÉVELOPPEMENT ORGANISÉ ET SOLIDAIRE GRÂCE À UNE PRODUCTION DE LOGEMENTS VERTUEUSE EN CONSOMMATION FONCIÈRE

Actions du PLH	Objectifs	Moyens mis en oeuvre	Evolutions suggérées pour la 2nde période triennale	indicateurs de suivi
<p>ACTION 2: RENFORCER L'AMO A DESTINATION DES COMMUNES</p>	<p>- Faciliter et accélérer le passage à l'opérationnel des opérations d'aménagement souhaitées par les communes.</p> <p>- Consolider un réseau d'opérateurs publics qui viendront compléter l'action des communes et des opérateurs privés.</p> <p>- Amener davantage de technicité et de qualité dans les procédures d'aménagement mises en oeuvre sur le territoire</p>	<p>- Accompagnement des communes sur les opérations d'aménagement prévu dans le PLUI (orientations d'aménagement et de programmation OAP).</p> <p>- Rencontre avec les porteurs des opérations afin d'échanger sur la compatibilité du projet par rapport à l'OAP:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Commune de Vecquemont • Commune de Marcelcave • Commune de Fouilloy • Commune de Villers-Bretonneux 	<p>- Poursuivre cette accompagnement avec les communes.</p> <p>- Diversifier les porteurs de projets pour les communes de la CCVS via des partenariats avec les bailleurs sociaux notamment.</p>	<p>- Nombre d'opérations en maîtrise d'ouvrage communale:</p> <p>- Une opération sur Vecquemont</p> <p>- Localisation des opérations d'aménagement engagées:</p> <p>- La Commune de Vecquemont (en attente du dossier Loi sur l'eau)</p> <p>- Surface et nombre de logements, dont locatif social et accession sociale (28 637 m², 30 logements programmation fine à définir)</p>

Bilan des actions de l'orientation 1

ATTEINDRE LES OBJECTIFS D'UN DÉVELOPPEMENT ORGANISÉ ET SOLIDAIRE GRÂCE À UNE PRODUCTION DE LOGEMENTS VERTUEUSE EN CONSOMMATION FONCIÈRE

Actions du PLH	Objectifs	Moyens mis en oeuvre	Evolutions suggérées pour la 2nde période triennale	indicateurs de suivi
<p>ACTION 3: MENER UNE POLITIQUE DE RECONQUÊTE DES DELAISSES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Résorber le patrimoine bâti abandonné ou sans maître pour lutter contre la baisse d'attractivité qu'il génère. - Dégager de nouvelles ressources (patrimoniales) à dédier à l'habitat 	<p>Le décret du 6 août 2021 a officiellement entériné le nouveau périmètre de l'EPF, qui comprend désormais 3 départements : le Nord, le Pas-de-Calais et la Somme. L'élargissement du champ d'action de l'établissement s'inscrit dans l'objectif de renforcer l'accompagnement apporté aux collectivités dans l'anticipation de leurs projets d'aménagement en recyclage foncier, notamment dans la perspective de favoriser la relance économique ou de créer des logements.</p> <p>Un an après l'extension du périmètre de l'EPF Hauts-de-France, la CCVS est une des premières Communautés de Communes samariennes à avoir stabilisé son volet territorial, feuille de route de l'EPF sur le territoire au titre du programme pluriannuel d'intervention (PPI 2020-2024). Le volet territorial a été présenté à la commission de territorialisations le 06 septembre 2022</p> <p>Le volet territorial constitue une base de travail consolidée, néanmoins il pourra être retravaillé à l'occasion de rencontres annuelles entre la CCVS et l'EPF.</p> <p>-7 réunions du groupe de travail renouvellement urbains ont été organisées au sujet des sites de renouvellement urbain : ++phrase+ sites + avancement</p> <p>En parallèle, le territoire participe à l'actualisation de l'inventaire des friches est par l'Aduga..</p>	<ul style="list-style-type: none"> -poursuivre le groupe de travail renouvellement urbain -s'engager dans le cadre de l'OPAH-rr à traiter ce qui peut l'être par la réhabilitation -engager une réflexion sur les bâtis non réhabilitables (engagement d'autres dispositifs et /ou procédures). -inciter les communes à mettre en œuvre la procédure de biens sans maître/bien en abandon manifeste -réfléchir à une formation auprès des communes sur ce thème en partenariat avec la DDTM/ ADIL 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de procédures en cours: <ul style="list-style-type: none"> -2 requalification de friches -Mailcott- Villers-Bretonneux -TEN- Marcelcave - Nombre de biens récupérés ou réhabilités <ul style="list-style-type: none"> -zéro Actualisation de l'inventaire de friches par l'Aduga

Les enjeux de renouvellement urbain

Un groupe de travail dédié

Le GTRU est un espace de dialogue entre élus volontaires animé par l'Aduga et de la responsable du pôle urbanisme/habitat/mobilité.

Il a été mis en place dans le cadre de l'élaboration du PLU intercommunal afin de mesurer les enjeux de renouvellement urbain à relever dans le cadre du projet de territoire, et d'identifier les sites majeurs à étudier.

Des orientations d'aménagement et de programmation ont été formulées dans le cadre de ce GT et validées en instances au cœur du PLU intercommunal.

Le PLUi est aujourd'hui applicable et l'instruction du droit des sols est assurée en régie par la CCVS. La CCVS est ainsi dans une posture idéale pour mener à bien son projet d'aménagement et de développement durables.

La mission du GT évolue aujourd'hui vers l'accompagnement de la mise en œuvre des projets qu'ils aient été identifiés lors de l'élaboration du PLUi ou qu'ils se présentent depuis dans des secteurs à enjeux. Le programme du GT-RU proposé repose donc à la fois sur l'anticipation et l'accompagnement pré-opérationnel.

Les enjeux de renouvellement urbain

Anticipation :



-Interface Corbie-Fouilloy : première approche pour des orientations d'aménagement susceptibles de concerner le site du Moulin à Fouilloy.

Accompagnement pré-opérationnel :

Interface Corbie-Fouilloy: appui à la municipalité dans sa relation avec la promotion privée pour la reconversion de la friche Gamm'Vert et la contribution de cette dernière à une démarche de valorisation du centre-ville. Le permis de construire a été accordé en 2024



Les enjeux de renouvellement urbain

Accompagnement pré-opérationnel :

OAP Mailcott', Dans le prolongement des études de programmation et de l'acquisition du site par le porteur de projet Amsom. Proposition de réécriture de l'OAP inscrite au PLUi de la modification n°3 afin de préserver l'esprit qui a guidé son élaboration. Amsom propriétaire des lieux a lancé une consultation de groupement de conception réalisation pour le projet de reconversion du site MAILCOTT.



Val de Somme Groupe de Travail
renouvellement urbain

Rappel du GT n°20
Travail préparatoire à la modification de l'OAP Mailcott'

adu

Val de Somme Groupe de Travail
renouvellement urbain

Retours d'expériences
Marcelcave, projet de restructuration du site TEN

adu

Dans le cadre du volet territorial, la commune de Marcelcave a sollicité l'EPF et a signé la 1ère convention pré-opérationnelle pour la friche TEN.

Plan masse

Organisation de l'aménagement en trois secteurs :

- ① Les logements
- ② La cour des équipements et les ateliers municipaux
- ③ Le parc



Bilan des actions de l'orientation 1

ATTEINDRE LES OBJECTIFS D'UN DÉVELOPPEMENT ORGANISÉ ET SOLIDAIRE GRÂCE À UNE PRODUCTION DE LOGEMENTS VERTUEUSE EN CONSOMMATION FONCIÈRE

Actions du PLH	Objectifs	Moyens mis en oeuvre	Evolutions suggérées pour la 2nde période triennale	indicateurs de suivi
<p>ACTION 3: MENER UNE POLITIQUE DE RECONQUÊTE DES DELAISSES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Résorber le patrimoine bâti abandonné ou sans maître pour lutter contre la baisse d'attractivité qu'il génère. - Dégager de nouvelles ressources (patrimoniales) à dédier à l'habitat 	<p>Les projets inscrits en OAP Renouvellement urbain:</p> <p><u>-Corbie- Quartier de la gare</u> Un permis d'aménager a été déposé sur la friche BVR.</p> <p><u>-Corbie- Résidence du parc</u> Le site devrait être libéré courant 2025, l'hébergement des personnes âgées rejoignant le pôle hospitalier.</p> <p><u>-Villers-Bretonneux- site Mailcott'</u> Un diagnostic pollution a été réalisé. Les orientations de l'OAP ne semblent pas contradictoires avec les éléments de programme identifiés par la Commune . Une rencontre avec l'EPF est organisée afin d'échanger sur les modalités d'intervention dans le cadre du recyclage foncier de la friche Mailcott'.</p> <p>En parallèle , AMSOM Habitat s'intéresse au site. Une visite a été organisée en juin 2022 .</p> <p><u>-Marcelcave - Site TEN</u> La commune a privilégié le recours à l'EPF, une rencontre est organisée en septembre 2021. Une convention pré-opérationnelle signée pour une durée de 12 mois permettra de définir les principes d'aménagement et la programmation du projet et de préciser les conditions financières pour la réalisation d'une opération immobilière sur ce site. Une étude de faisabilité a été présentée à la commune en novembre 2023,</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Consultation des domaines pour la friche TEN -Engager la phase de négociation menée par l'EPF (friche TEN) -Réfléchir à la signature d'une convention opérationnelle avec l'EPF (friche TEN) 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de procédures en cours: -2 requalification de friches -Mailcott- Villers-Bretonneux -TEN- Marcelcave - Nombre de biens récupérés ou réhabilités -zéro Actualisation de l'inventaire de friches par l'Aduga

Bilan des actions de l'orientation 2

FACILITER LES PARCOURS RÉSIDENTIELS EN RÉPONDANT À LA DIVERSITÉ DES BESOINS EN LOGEMENTS

Actions du PLH	Objectifs	Moyens mis en oeuvre	Evolutions suggérées pour la 2nde période triennale	indicateurs de suivi
<p>ACTION 4: DEVELOPPER UNE OFFRE DE TERRAINS A BÂTIR COMPATIBLE AVEC UNE PRODUCTION DE LOGEMENTS DIVERSIFIEE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Créer les conditions pour proposer une part d'offre financièrement abordable. - Diminuer le coût global de production du foncier constructible, y compris en secteur de renouvellement urbain, de façon à limiter la part de la charge foncière dans les opérations à vocation plus sociale. - Définir précisément la programmation de logements de certaines zones (statuts d'occupation, typologie, densité), Réserver du foncier aux opérations à caractère social, imposer de la mixité dans certains secteurs 	<p>Le PLUi du Val de Somme approuvé en septembre 2020 a défini des OAP:</p> <p>Sur les 3 dernières années :</p> <p>des permis ont été déposés sur des l'OAP : Corbie pour la construction de 75 logements (14 T2; 1 T3;60 T4) mais projet projet abandonné depuis.</p> <p>Villers-Bretonneux pour 15 logements locatifs sociaux et 23 logements en béguinage Bussy lesDaours pour 4 lots libres</p> <p>Depuis l'arrivée de l'EPF , une étude opérationnelle a été signée entre l'EPF et la Commune de Marcelcave concernant un projet de requalification de la friche TEN</p> <p>·</p> <p>Une réflexion est en cours sur le site de la Filature à Ribemont- Sur -Ancre afin de réfléchir sur le reste de la requalification friche dont une partie a été aménagée comme Médiathèque.</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Poursuivre cet accompagnement avec les communes. -Diversifier les porteurs de projets pour les communes de la CCVS via des partenariat avec les bailleurs sociaux/ et privés -Solliciter l'EPF au tout début de la réflexion d'un projet. 	<p>Nombre d'opérations mixtes réalisées</p> <p>-zéro</p> <p>Type des logements produits</p> <p>- Le type de production de logement sera comptabilisé dans le second PLH dans la phase réalisation des aménageurs</p>

Bilan des actions de l'orientation 2

FACILITER LES PARCOURS RÉSIDENTIELS EN RÉPONDANT À LA DIVERSITÉ DES BESOINS EN LOGEMENTS

Actions du PLH	Objectifs	Moyens mis en oeuvre	Evolutions suggérées pour la 2nde période triennale	indicateurs de suivi
<p>ACTION 5 :SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DU LOCATIF AIDE</p>	<p>- Poursuivre le développement du parc de logements locatifs sociaux. Viser un objectif minimum de 85 logements locatifs sociaux sur la durée du PLH, en neuf, en acquisition amélioration, en réhabilitation et/o en sortie de vacance, -Se donner les moyens de maintenir les capacités de parcours résidentiel pour les ménages en dessous des plafonds de ressources HLM et améliorer la fluidité du marché locatif. Attirer des opérateurs qui attendent un effet de masse en termes d'investissement et de gestion et une visibilité pluri-annuelle</p>	<p>-Rencontre avec les porteurs des opérations pour vérifier la compatibilité avec les OAP définies dans le PLUi</p> <ul style="list-style-type: none"> • Commune de Vecquemont • Commune de Marcelcave • Commune de Fouilloy • Commune de Villers-Bretonneux <p>2 conventionnements ont été accordés pour la prise en charge des garanties d'emprunt:</p> <ul style="list-style-type: none"> • SIP en 2021 prêt de 1 059 602,49 garantie de 50% soit 529 801.25 • Clésence en 2021 prêt de 665 564€ garantie de 50% soit 332 782€ <p>Dans le cadre de l'OPAH-rr la CCVS subventionnera les propriétaires bailleurs conformément à la convention signée le 13 octobre 2023.</p>	<p>-Poursuivre cet accompagnement avec les communes</p> <p>-Diversifier les porteurs de projets pour les communes de la CCVS via des partenariats avec les bailleurs sociaux</p>	<p>-Nombre de logements financés par an en LLS: -16 (par garantie d'emprunt)</p> <p>-Structure des programmes en fonction des critères de mixité (sociale, typologie...) - sans objet</p> <p>-Conventionnement avec un ou plusieurs bailleurs sociaux: -zéro</p> <p>Volume financier concerné par la garantie d'emprunt -862 583.25€</p> <p>Evolution de la demande et de son niveau de tension -3.48 en 2017 (293 demandes) et 6.5 en 2023 (371demandes)</p>

Bilan des actions de l'orientation 2

FACILITER LES PARCOURS RÉSIDENTIELS EN RÉPONDANT À LA DIVERSITÉ DES BESOINS EN LOGEMENTS

Actions du PLH	Objectifs	Moyens mis en oeuvre	Evolutions suggérées pour la 2 ^{de} période triennale	indicateurs de suivi
<p>ACTION 6. :FACILITER L'ACCESSION DES MENAGES A REVENUS MOYENS (ACCESSION AIDEE)</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Développer une offre accessible et en bon état pour une clientèle intermédiaire ou modeste. – Eviter le départ de certains profils d'habitants (jeunes notamment) en favorisant la primo-accession. – Proposer des produits encadrés, de qualité (localisation, qualité, prix de sortie...) de façon à ce que l'aide à l'accession se fasse au profit du développement harmonieux et durable du territoire. 	<p>Aucun projet et aucun moyen mis en oeuvre</p>	<p>-Engager cette action</p>	<p>-Nombre de logements en accession abordable (VEFA) ou PSLA.</p> <p>-Nombre de Prêts à Taux Zéro accordés par an et variation de la part de ménages à bas revenus concernés</p> <p style="text-align: center; color: green;">Sans objet</p>

Bilan des actions de l'orientation 2

FACILITER LES PARCOURS RÉSIDENTIELS EN RÉPONDANT À LA DIVERSITÉ DES BESOINS EN LOGEMENTS

Actions du PLH	Objectifs	Moyens mis en oeuvre	Evolutions suggérées pour la 2 ^{de} période triennale	indicateurs de suivi
<p>ACTION 7 : PRENDRE EN COMPTE LA PROBLEMATIQUE DU VIEILLISSEMENT DANS L'HABITAT</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Anticiper l'accroissement prévisible du besoin en environnement résidentiel adapté pour l'accueil de personnes en perte d'autonomie. -Poursuivre l'adaptation des parcs public et privé au vieillissement de la population et l'intégration des personnes en situation de handicap. -Soulager de ce fait la "pression" qui s'exerce sur les équipements collectifs d'accueil. -Suivre l'évolution des besoins en hébergement non médicalisé, et amorcer une réflexion sur l'opportunité de structures de ce type. 	<p>Pour les 5 années du dispositif, l'objectif quantitatif visé par l'OPAH-RR est d'accompagner l'adaptation de 100 logements à la perte d'autonomie :</p> <ul style="list-style-type: none"> -100 logements occupés par leur propriétaire aux ressources « très modestes » et « modestes », soit 20 par an. à hauteur de 5% du montant Ht (plafonné à 1000€) <p>La commune de Villers- Bretonneux propose un projet de bégainage de 23 logements et un projet de logement séniors de 14 logements par un bailleur social.</p> <p>La commune de Corbie un projet de 57 logements séniors par un bailleur social</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Poursuivre l'information auprès des administrés sur le dispositif+ animation de Opah - rr sur le volet autonomie . -Mesurer le bilan et commercialisation de ces projets 	<ul style="list-style-type: none"> -Nombre de dossiers d'adaptation. -un objectif de 25 logements dans le cadre du dispositif OPAH-rr/5ans -Nombre de logements neufs publics et privés avec adaptation possible. -71logements Nombre logements en bégainage -23 logements

Bilan des actions de l'orientation 3

AMÉLIORER LA QUALITÉ DES LOGEMENTS

Actions du PLH	Objectifs	Moyens mis en oeuvre	Evolutions suggérées pour la 2 ^{de} période triennale	indicateurs de suivi
<p>ACTION 8 :METTRE EN PLACE UN DISPOSITIF OPERATIONNEL D'AMELIORATION DE L'HABITAT</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner l'amélioration des conditions de logement des ménages modestes du parc privé (poids des charges, conditions de vie, confort, adaptation...). - Préserver et valoriser le patrimoine, mise en valeur des centres bourgs et des villages. - Favoriser la résorption du parc indigne et l'élimination progressive des situations qui subsistent, avec pour les communes les plus urbaines un volet « locatif ». - Accélérer la mise aux normes thermiques et énergétiques du parc privé de logements, en incitant notamment les catégories moyennes et modestes et les bailleurs à engager des travaux, par des incitations financières et un accompagnement technique. <p>Face à la montée des coûts de l'énergie, éviter pour les ménages les plus -pauvres, les risques d'exclusion par le logement (impayés, impossibilité de se chauffer, menaces pour la santé et la sécurité liés à l'usage de systèmes de chauffages défectueux).</p> <p>Plus globalement, mettre à la disposition des propriétaires (occupants et/ou bailleurs) non seulement des moyens financiers, mais aussi une ingénierie complète d'aide au montage du projet</p>	<p>En 2022, la CCVS a lancé la consultation pour une étude pour la mise en œuvre d'une OPAH intercommunal. La mission a été confiée fin 2022 au bureau d'étude Citémétrie. La mission a débuté en ,pour une durée prévisionnelle de 12 mois; les communes sont associées tout au long de l'étude.</p> <p>La présente étude pour la mise en place d'un dispositif opérationnel a permis d'approfondir l'intervention en termes d'habitat sur le territoire, et de contribuer à répondre aux enjeux et objectifs du PLH adopté en 2020 . Le périmètre d'étude concerne, le périmètre du Val de Somme et le périmètre de l'ORT signé en 2019 pour Corbie lauréate du dispositif " Petite Ville de Demain".</p> <p>Sur la durée de la convention, les objectifs globaux de réhabilitation sont évalués à 455 logements minimum, répartis comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 340 logements occupés par leur propriétaire • 15 logements locatifs appartenant à des bailleurs privés • 25 logements dans le cadre de l'accompagnement à la remise sur le marché de logements vacants • 75 logements occupés par leur propriétaire ou locatifs appartenant à des bailleurs privés dont l'assainissement individuel sera mis en conformité <p>Les montants prévisionnels des autorisations d'engagement de la CCVS seront de 1 274 432 € sur 5 ans, hors ingénierie, le montant prévisionnel du Conseil départemental de la Somme à l'opération est de l'ordre de 678 060 €</p> <p>Les montants prévisionnels des autorisations d'engagement de l'Anah pour l'opération, y compris le coût de l'ingénierie, sont de l'ordre de 4 956 595 € HT au maximum</p>	<p>-Passage à l'opérationnel du dispositif</p> <p>-Poursuivre l'information auprès des administrés sur le dispositif</p>	<p>- Nombre de logements améliorés</p> <ul style="list-style-type: none"> • dont sortie d'indignité, • dont précarité énergétique, • dont adaptation vieillissement / handicap. <p>Nombre de logements vacants remis sur le marché</p> <p>-Non mesuré à ce jour (lancement du dispositif OPAH-rr janvier 2024</p>

Bilan des actions de l'orientation 3

AMÉLIORER LA QUALITÉ DES LOGEMENTS

Actions du PLH	Objectifs	Moyens mis en oeuvre	Evolutions suggérées pour la 2nde période triennale	indicateurs de suivi
<p>ACTION 9 : ACCOMPAGNER LE RECOURS A DES ETUDES PREALABLES D'AMENAGEMENT ET A L'INNOVATION DANS L'HABITAT</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer par l'habitat à l'ambition d'un développement territorial porteur d'innovation. - Rechercher la qualité et l'innovation dans les futures opérations. - Prendre en compte les attentes des ménages et promouvoir les opérations innovantes dans l'habitat qui permettent de : <ul style="list-style-type: none"> -bénéficier de fonctions urbaines performantes -maîtriser les consommations énergétiques de manière exemplaire - concevoir des logements qui permettent des formes nouvelles de voisinage, couplant intimité et accès à des espaces partagés -Favoriser l'émergence de formes urbaines alternatives au pavillonnaire 	<ul style="list-style-type: none"> - La CCVS accompagne les communes, selon la demande, lors d'élaboration des études urbaines et pré- opérationnelles afin d'aboutir au projet harmonieux tout en respectant les objectifs en terme de construction de logements et de logements sociaux. . Aussi une collaboration étroite avec les partenaires public-privé est établie. <p>La commune de Vecquemont a été accompagnée dans le cadre de son projet de construction de 30 logements</p> <ul style="list-style-type: none"> -L'EPF devient un acteur du territoire dans son accompagnement à la mise en oeuvre d'un projet, en assurant la maitrise et la requalification de l'assiette foncière nécessaire. <p>Dans ce cadre, une étude-pré opérationnelle a été signée par la Commune de Marcelcave pour une étude de faisabilité sur la friche TEN.</p>	<p>-Maintenir l'aide actuelle</p>	<p>Réalisation d'actions de sensibilisation: -Rencontre avec l'EPF</p> <p>Nombre d'opérations valorisées : -2 Marcelcave et Vecquemont -</p> <p>Nombre d'études financées: -Zéro</p>

Bilan des actions de l'orientation 4

AMELIORER L'ACCOMPAGNEMENT DES PROBLEMATIQUES LOGEMENT DES PUBLICS FRAGILES

Actions du PLH	objectifs	Moyens mis en oeuvre	Evolutions suggérées pour la 2 ^{de} période triennale	Indicateurs de suivi
<p>ACTION 10 : ASSURER LE DROIT A L'INFORMATIO N DES DEMANDEURS DE LOGEMENTS SOCIAUX</p>	<p>- Assurer le droit à l'information optimale sur la demande et les attributions de logements à tous les habitants, améliorer son enregistrement et sa gestion.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un lien de connexion au guichet unique de l'habitat a été communiqué sur le site internet de la CCVS • le lien a été communiqué au secrétaire de Mairie lors des séances de formation / information proposées par la CCVS • Les CCAS de Corbie/ Villers-Bretonneux sont également des acteurs est sont directement fléchés • La CCVS partenaire avec l'Adil propose des permanences au sein de la CCVS . • Une réunion d'information sur le thème " Accès au logement a été organisé le 30/03/2023 par l'ADIL 	<p>-Poursuivre la communication autour de l'accès au logement avec les différents partenaires Adil/ France services</p>	<p>Nombre de personnels formés: -zéro</p>

Bilan des actions de l'orientation 4

AMELIORER L'ACCOMPAGNEMENT DES PROBLEMATIQUES LOGEMENT DES PUBLICS FRAGILES

Actions du PLH	objectifs	Moyens mis en oeuvre	Evolutions suggérées pour la 2 ^{de} période triennale	Indicateurs de suivi
<p>ACTION 11 : PRENDRE EN COMPTE LES BESOINS DES JEUNES EN FORMATION OU EN INSERTION PROFESSIONN ELLE</p>	<p>- Permettre aux jeunes en mobilité d'insertion professionnelle (apprentis, alternants, stagiaires...) d'avoir accès à une offre adaptée à leur situation -Chercher à développer des produits adaptés en taille et en prix dans le parc locatif</p>	<p>Aucun projet et aucun moyen mis en oeuvre</p>	<p>-réaliser une étude afin d'affiner la connaissance sur le profil et les besoins des jeunes en formation ou en insertion. -organiser une rencontre avec le service développement économique</p>	<p>- Création d'un groupe de travail - Nombre de réunions du groupe de travail. -Nombre de T1/T2 produits Actions de communication mises en oeuvre</p> <p style="text-align: center; color: green;">Non mesuré</p>

Bilan des actions de l'orientation 4

AMELIORER L'ACCOMPAGNEMENT DES PROBLEMATIQUES LOGEMENT DES PUBLICS FRAGILES

Actions du PLH	objectifs	Moyens mis en oeuvre	Evolutions suggérées pour la 2 ^{de} période triennale	Indicateurs de suivi
<p>ACTION 12 : LUTTER CONTRE LE MAL LOGEMENT (en particulier cabanisation à l'année)</p>	<p>- Sensibiliser les communes afin qu'elles soient en situation de repérer les ménages mal logés (absence de logement, difficultés d'accéder à un logement, habitat indigne, précarité énergétique, surpeuplement ou sous-peuplement, difficultés à se maintenir dans leur logement, dettes, expulsion, ou risquant de l'être, habitat précaire, situations de cabanisation à l'année ...)</p> <p>- Outiller les communes pour qu'elles soient en capacité d'orienter ces ménages vers les bons dispositifs le plus tôt possible</p> <p>- Développer des solutions de relogement notamment dans le cadre de la résorption de la cabanisation à l'année – 70 à 80 situations repérées</p>	<p>La CCVS en collaboration avec Madame Boinet responsable de l'Habitat à L'Anah a organisé 2 Ateliers à destination des élus sur le thème du logement indigne.</p> <p>La Communauté de communes du Val de Somme est représentée au comité de pilotage du Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI).</p> <p>De plus, Sur une période de 5 ans, l'OPAH-RR devra permettre de réhabiliter 30 logements privés indignes ou très dégradés ou moyennement dégradé :</p> <p>20 logements privés occupés par leurs propriétaires aux ressources modestes ou très modestes au titre de la lutte contre l'habitat indigne « dossiers travaux lourds », soit 4 par an.</p> <p>10 logements locatifs privés appartenant à des propriétaires bailleurs, dont 5 au titre de la lutte contre l'habitat indigne « dossiers travaux lourds », soit 1 par an.</p> <p>dont 5 au titre du traitement de logements moyennement dégradés , soit 1 par an.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de l'OPAH -rr • Etudier l'opportunité de mettre en place le permis de louer sur la Commune de Corbie • Engager une réflexion sur les secteurs de cabanisation où l'usage du logement est son habitation principale 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation du diagnostic social - Nombre de ménages pris en charge - Nombre de relogements effectifs - Variation du nombre de situations - Nombre de réunions organisées dans le cadre du PDLHI avec les acteurs locaux de la lutte contre l'habitat indigne: -Réalisation d'opération d'habitat adapté. -Non mesuré à ce jour (lancement du dispositif OPAH-rr janvier 2024)

Bilan des actions de l'orientation 4

AMELIORER L'ACCOMPAGNEMENT DES PROBLEMATIQUES LOGEMENT DES PUBLICS FRAGILES

Actions du PLH	objectifs	Moyens mis en oeuvre	Evolutions suggérées pour la 2 ^{de} période triennale	Indicateurs de suivi
<p>ACTION 13 : MAINTENIR LA QUALITE DE L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir un accueil de qualité - Appréciation des utilisateurs sur la qualité de l'aire 	<p>Renouvellement du contrat de la gestion de l'aire d'accueil à Aprémis pour 3 ans pour un montant de</p> <ul style="list-style-type: none"> -l'aire d'accueil obtient un taux d'occupation annuel de 62.46 % en 2021 -l'aire d'accueil obtient un taux d'occupation annuel de 62.8 % en 2022 -l'aire d'accueil obtient un taux d'occupation annuel de 62.8 % en 2023 <p>tableau des dépenses et des recettes</p> <p>Lancement d'un marché en 2023 pour la gestion de l'aire d'accueil. sur les 3 prochaines années.</p> <p>Bilan d'activité présenté en commission urbanisme par la Société Apremis.</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Mesuré la qualité de l'aire d'accueil par la réalisation d'un questionnaire -Mettre en place le tri sélectif -arrivé d'un nouveau prestataire un travail spécifique devra être engagé sur le thème de la sédentarisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de remplissage de l'aire: + de 62% d'occupation sur les 3 ans - Appréciation des utilisateurs sur la qualité de l'aire: -non mesuré - Nombre de situations de stationnements hors terrain d'accueil (En nombre de jours). Zéro sur la période 2020-2023 Nombre de familles sédentarisées. Zéro sur la période 2020-2023

Bilan des actions de l'orientation 4

AMELIORER L'ACCOMPAGNEMENT DES PROBLEMATIQUES LOGEMENT DES PUBLICS FRAGILES

Actions du PLH	objectifs	Moyens mis en oeuvre	Evolutions suggérées pour la 2 ^{de} période triennale	Indicateurs de suivi
<p>ACTION 14 : RENFORCER LE DISPOSITIF D'HEBERGEMENT</p>	<p>Créer au moins 3 logements destinés à l'hébergement temporaire supplémentaires</p>	<p>Dans le cadre du Programme Local de L'Habitat (PLH) approuvé le 30 septembre 2020, la CCVS à renforcer l'offre en faveur de l'hébergement temporaire sur Corbie. A cet effet, la CCVS à réhabiliter un bien situé 30 A, rue Jean Jaurès à Corbie.</p> <p>Le logement de type T3 dispose de tous les aménagements pour reloger dans l'urgence et pour des durées de séjour limitées, des personnes momentanément en difficulté.</p> <p>Le logement est mis à la disposition des communes membres par une convention d'occupation temporaire et d'un contrat d'hébergement temporaire joint en annexe.</p> <p>La commission Urbanisme – Habitat en date du 08 mars 2022 a voté les modalités de la participation financière à la mise à disposition de l'hébergement temporaire d'urgence définies dans la convention d'occupation temporaire.</p>	<p>Chercher à compléter l'offre par 2 logements supplémentaires</p>	<p>Nombre de places d'hébergement temporaire créées:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 logement réhabilité pour 4 personnes (2 adultes + 2 enfants)

Bilan des actions de l'orientation transversale

ASSURER LE SUIVI ET LA PERENNITE DU PROJET HABITAT

Actions du PLH	objectifs	Moyens mis en oeuvre	Evolutions suggérées pour la 2 ^{de} période triennale	Indicateur de suivi
<p>ACTION 15 : CREER UN OBSERVATOIRE DE L'HABITAT ET DU FONCIER</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir la mobilisation des élus dans la politique intercommunale de l'habitat. - Suivre es évolutions économiques, démographiques et sociales, et évaluer le marché. 	<p>Observation, suivi, animation et évaluation du PLH : assurés par la responsable du Pôle Urbanisme/Habitat/Mobilité</p> <p>Partenariat avec l'ADUGA pour un partage des données</p>	<p>Ecriture de la synthèse actualisée du diagnostic</p> <p>travailler sur le volet foncier de l'habitat</p> <p>Construction d'outil de communication</p>	<p>Modalités de communication:</p> <ul style="list-style-type: none"> -Elaboration d'une brochure N°3 sur le PLH 2020-2025 
<p>ACTION 16 : METTRE EN PLACE UN DISPOSITIF DE PILOTAGE ET DE SUIVI DU PROJET HABITAT EN LIEN AVEC L'ANIMATION DU PLUi</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la montée en puissance de la politique de l'habitat communautaire, Ajuster et piloter les actions, animer le PLH et communiquer à son sujet 	<p>Une mission d'AMO qui a été confiée à un consultant extérieur. Co-Habiter poursuit sa mission comme soutien et conseil dans la mise en œuvre des actions du PLH. Il intervient à la demande de la chargée de mission, quand celle-ci le juge nécessaire (exemple, relecture critique du cahier des charges pour le suivi-d'animation)</p>	<ul style="list-style-type: none"> -poursuivre la mission d'animation du PLH -création d'un pôle urbanisme/ Habitat /Mobilité -organiser des réunions régulières avec les acteurs de l'habitat. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et fréquence des réunions interservices sur l'habitat -zéro -Nombre et fréquence des réunions commission habitat ; 10 réunions 1 par trimestre - Nombre et fréquence des différents types de réunions avec les professionnels de l'habitat ; retours de ces derniers concernant leur mobilisation. -non engagé pour le moment - Nombre et nature des missions d'accompagnement menées auprès des communes pour la définition et la mise en œuvre de projets de logements. -12 rencontres (Communes de Fouillooy, Marcelcave, Villers-Bretonneux, Corbie, Vecquemont, Lahoussoye) Réalisation des bilans annuels et triennaux -Bilan 2021-Bilan 2022-Bilan mi-parcours

Bilan des actions de l'orientation annexe

RESORBER PROGRESSIVEMENT LA CABANISATION

Actions du PLH	Moyens mis en oeuvre	Evolutions suggérées pour la 2 ^{de} période triennale	indicateur de suivi
<p>ACTION 17: RESORBER PROGRESSIVEMENT LA CABANISATION</p>	<p>Suite au diagnostic réalisé en 2021, 452 situations(liste) de communes) de cabanisation ont été identifiées sur le territoire. En 2023, une baisse de 10% a été enregistrée sur les communes de Cerisy et Vaire sous Corbie, soit aujourd'hui 408 situations de « cabanisation » sur le territoire.</p> <p>Sur les 33 terrains résiliés sur Cerisy, 11 terrains ont été dépollués et nettoyés .</p> <p>•</p> <p>Enveloppe budgétaire 2023 : 103 221.66€</p>	<p>Poursuivre la résorption de la cabanisation sur les communes identifiées.</p> <p>-La CCVS dans le cadre de son plan d'intervention interviendra en 2024 sur la Commune de Vaire sous Corbie, dont 11 terrains ont été résiliés et où 7 parcelles ont été identifiées qui feront l'objet d'un diagnostic pollution début 2024 pour une intervention de dépollution et nettoyage en septembre 2024</p>	<p>Renouvellement des baux:</p> <ul style="list-style-type: none"> -452 situations de cabanisation en 2021 -408 situations de cabanisation en 2023 -33 terrains résiliés à Cerisy + 11 terrains résiliés à Vaire sous Corbie <p>Démolition des cabanes:</p> <ul style="list-style-type: none"> -8 cabanes à Cerisy

Tableau récapitulatif du bilan des actions

N°action	Intitulé de l'action	Etat d'avancement		
		Non Démarrée	Démarrée	Mise en oeuvre opérationnelle
	Atteindre les objectifs d'un développement organisé et solidaire grâce à une production de logements vertueuse en consommation foncière			
1	CONSTRUIRE UNE POLITIQUE FONCIERE POUR L'HABITAT			
2	RENFORCER L'AMO A DESTINATION DES COMMUNES			
3	MENER UNE POLITIQUE DE RECONQUÊTE DES DELAISSES			
	Faciliter les parcours résidentiels en répondant à la diversité des besoins en logements			
4	DEVELOPPER UNE OFFRE DE TERRAINS A BÂTIR COMPATIBLE AVEC UNE PRODUCTION DE LOGEMENTS DIVERSIFIEE			
5	SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DU LOCATIF AIDE			
6	FACILITER L'ACCESSION DES MENAGES A REVENUS MOYENS (ACCESSION AIDEE)			
7	PRENDRE EN COMPTE DE LA PROBLEMATIQUE DU VIEILLISSEMENT DANS L'HABITAT			
	Améliorer la qualité des logements			
8	METTRE EN PLACE D'UN DISPOSITIF OPERATIONNEL D'AMELIORATION DE L'HABITAT			
9	ACCOMPAGNER LE RECOURS A DES ETUDES PREALABLES D'AMENAGEMENT ET A L'INNOVATION DANS L'HABITAT			
	Améliorer l'accompagnement des problématiques logement des publics fragiles			
10	ASSURER LE DROIT A L'INFORMATION DES DEMANDEURS DE LOGEMENTS SOCIAUX			
11	PRENDRE EN COMPTE LES BESOINS DES JEUNES EN FORMATION OU EN INSERTION PROFESSIONNELLE			
12	LUTTER CONTRE LE MAL LOGEMENT (en particulier cabanisation à l'année)			
13	MAINTENIR LA QUALITE DE L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE			
14	RENFORCER LE DISPOSITIF D'HEBERGEMENT			
	Assurer le suivi et la pérennité du projet habitat			
15	CREER OBSERVATOIRE DE L'HABITAT ET DU FONCIER			
16	METTRE EN PLACE UN DISPOSITIF DE PILOTAGE ET DE SUIVI DU PROJET HABITAT EN LIEN AVEC L'ANIMATION DU PLUI			
17	RESORBER PROGRESSIVEMENT DE LA CABANISATION			

Suivi budgétaire et perspectives à mi- parcours du PLH

Près de 250 000 € annuels ont été consacré au PLH depuis son adoption.

Action / Evaluation du cout pour la CC sur les 6 ans du PLH		2020	2021	2022	2023	2024	2025	Coût sur 6 ans	Moyenne annelle	Coût total dépensé sur la 1ère période du PLH au 31/12/2023		
Atteindre les objectifs de développement grâce à une production de logements vertueuse en consommation foncière	Action 1.1	Caisse d'avance acquisitions foncières*		300 000	300 000	300 000	300 000	...	1 200 000	300 000		
	Action 1.2	Animation groupes de travail		A définir				A définir				
	Action 1.3	Animation groupe de travail RU		A définir				A définir				
Faciliter les parcours résidentiels en répondant à la diversité des besoins en logements	Action 2.2	Soutien au développement du locatif social (20/an)		120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	720 000	120 000		
	Action 2.3	Soutien à l'accession sociale (20/an)		40 000	68 000	76 000	92 000	96 000	108 000	480 000	40 000	
Améliorer la qualité des logements	Action 3.1	Outil et moyens d'amélioration de l'habitat (subv déduites)		40 000	35 000	50 000	65 000	75 000	75 000	340 000	97 854,501	
	Action 3.2	Etudes et ingénierie de projet			15 000	20 000	25 000	30 000	30 000	120 000		
Améliorer l'accompagnement des problématiques logement des publics fragiles	Action 4.3	Diagnostic social			50 000	50 000			100 000			
	Anneze 4.3 bis	Résorption de la cabanisation		A définir hors PLH				A définir		104 401,991		
	Action 4.4	Fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage		32 000	32 000	32 000	32 000	32 000	32 000	192 000	32 000	206 968,731
	Action 4.5	Logements d'urgence		300 000				300 000	300 000	300 000	254 862,441	
Assurer le suivi et la pérennité du projet habitat	Action 5.1	Observatoire de l'habitat		5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	30 000	5 000		
	Action 5.2	Animation et suivi du PLH, ingénierie de projet		50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	300 000	50 000	67 470,5
Total PLH (y compris caisse d'avance et actions déjà engagées sur gens du voyage et logement d'urgence)		255 000	643 000	671 000	657 000	676 000	388 000	3 782 000	630 333,33	731 558,16		

Récapitulatif des pistes à améliorer pour la 2^{nde} période triennale du PLH

- **Poursuivre les efforts de communication autour du dispositif OPAH-RR**
- **Poursuivre la dynamique engagée autour de l'amélioration du parc existant mais accentuer les efforts sur les propriétaires bailleurs et surveiller la vacance**
- **Poursuivre la diversification de l'offre pour fluidifier les parcours résidentiels et répondre aux besoins des publics spécifiques**
- **Mettre en place un observatoire de l'habitat et du foncier**
- **Engager une analyse de la vacance sur la base des conclusions de l'étude de l'Aduga dans le cadre du SCOT pour approfondir sa mise en compte dans la seconde partie du PLH, dans un contexte qui continue à progresser**

Perspectives sur la programmation des logements pour 2024-2026

Commune de Corbie:

OAP COR 4 pour 84 logements + 2 macros lots

Commune de Daours: OAP DAOU 2 pour 26 logements

Commune de Villers- Bretonneux projet Amsom pour 100 logements (Mailcott)

Commune de Lahoussoye projet de 8 logements par l'Amsom

Commune de Fouilloy : le Marché 85 logements

Commune de Corbie: BVR-Phase 2-32 logements

Commune de Vecquemont : 30 logements

On peut noter les perspectives de dépassement des objectifs sur les pôles majeur et intermédiaire ,toutefois cela sert la volonté de renforcer les polarités .

Ce renforcement se fera de façon vertueuse par la remobilisation de friches .De plus, en terme de temporalité , le nombre de logements effectivement livrés à échéance du PLH n'est pas connu à ce jour (phasage des opérations).

Communes	Pôles	Objectifs 2020/2025	2021/2023		2024/2025
			Total constructions 2021/2023	Pourcentage de réalisation	Projet constructions 2024/2025
Corbie Fouilloy	Pôle Majeur	245	179	73,06	201 + 2 macros lots
Villers-Bretonneux	Pôle intermédiaire	102	48	47,05	100
Daours Marcelcave Pont-Noyelles Vecquemont Warloy Baillon	Pôle de proximité	101	61	60,39	56
Aubigny Bussy les Daours Cachy Gentelles Lamotte Brebiere Lamotte Warfusée	Communes périurbaines	51	44	86,27	
Heilly Méricourt Ribemont sur Ancre Treux	Secteur Nord Est	46	8	17,39	
Cerisy Chipilly Morcourt Sailly-Laurette Sailly-le sec	Rurale de l'Est	25	13	52	
Le Hamel Hamelet Vaire sous Corbie Vaux sur Somme	Rurale de centre	15	8	53,88	
Baizieux Bresle Hénencourt	Rurale du nord	20	8	40	
Bonnay Franvillers Lahousseye	Rurale du Nord Ouest	13	4	30,77	8
Total		618	373	60,35	265 + 2 macros lots

